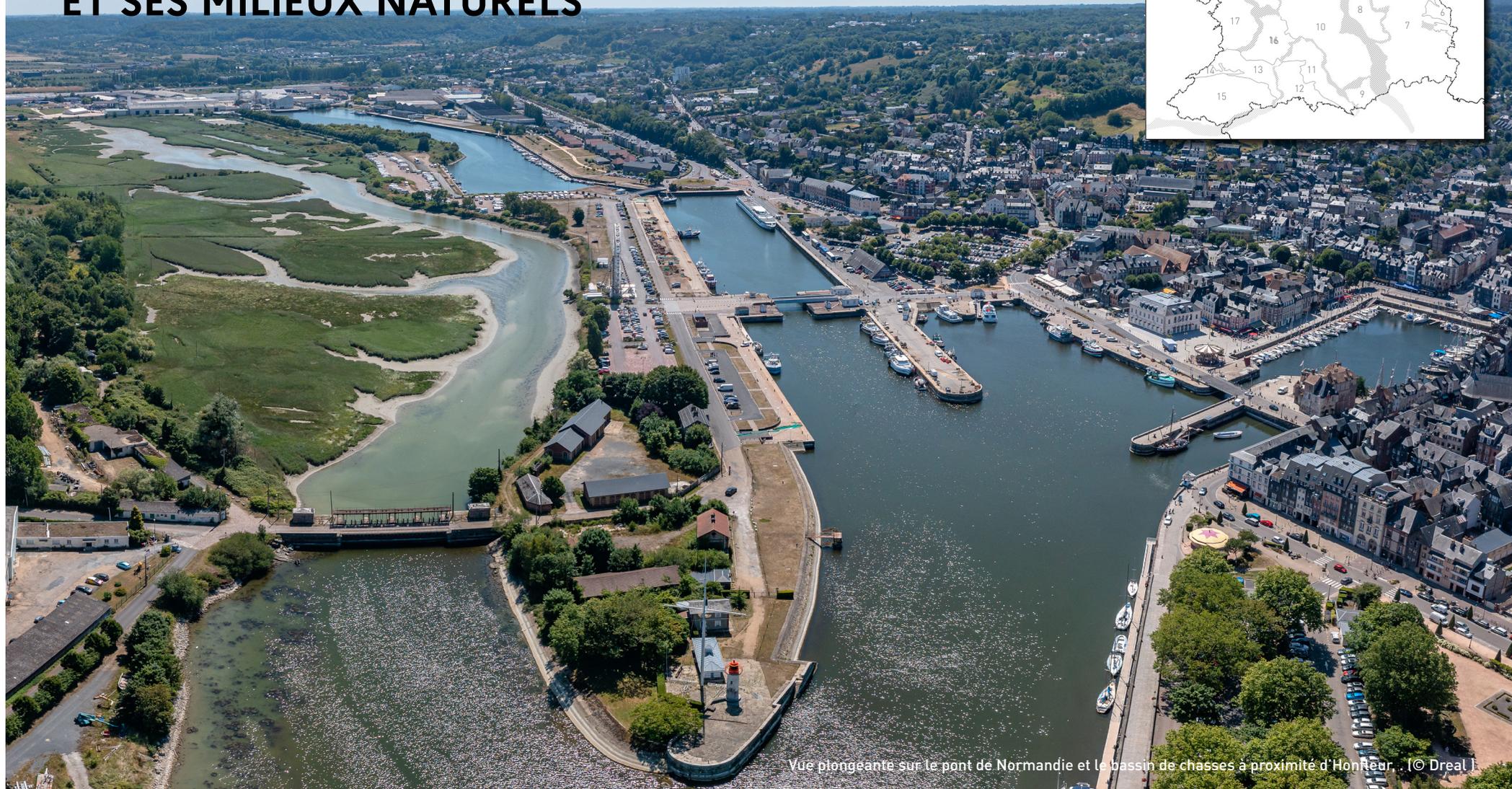


L'ESTUAIRE DE LA SEINE, SES PORTS ET SES MILIEUX NATURELS



Vue plongeante sur le pont de Normandie et le bassin de chasses à proximité d'Honfleur. (© Dreal)



UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une **unité paysagère** du département. D'après le guide du Ministère « Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

*Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent les **structures paysagères**. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.*

SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Anciennes UP >

Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères.

Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts gris**, écrits en italique et entre guillemets.

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

« Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001. »

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'**encarts jaunes arrondis**. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont balisées sous la forme d'**encarts bleus rectangulaires**.

• Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

« Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ► **Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.**

• Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

« Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel) Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent les modèles globaux et s'y articulent. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ► **Voir annexe méthodologique des ateliers.**



LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voire historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

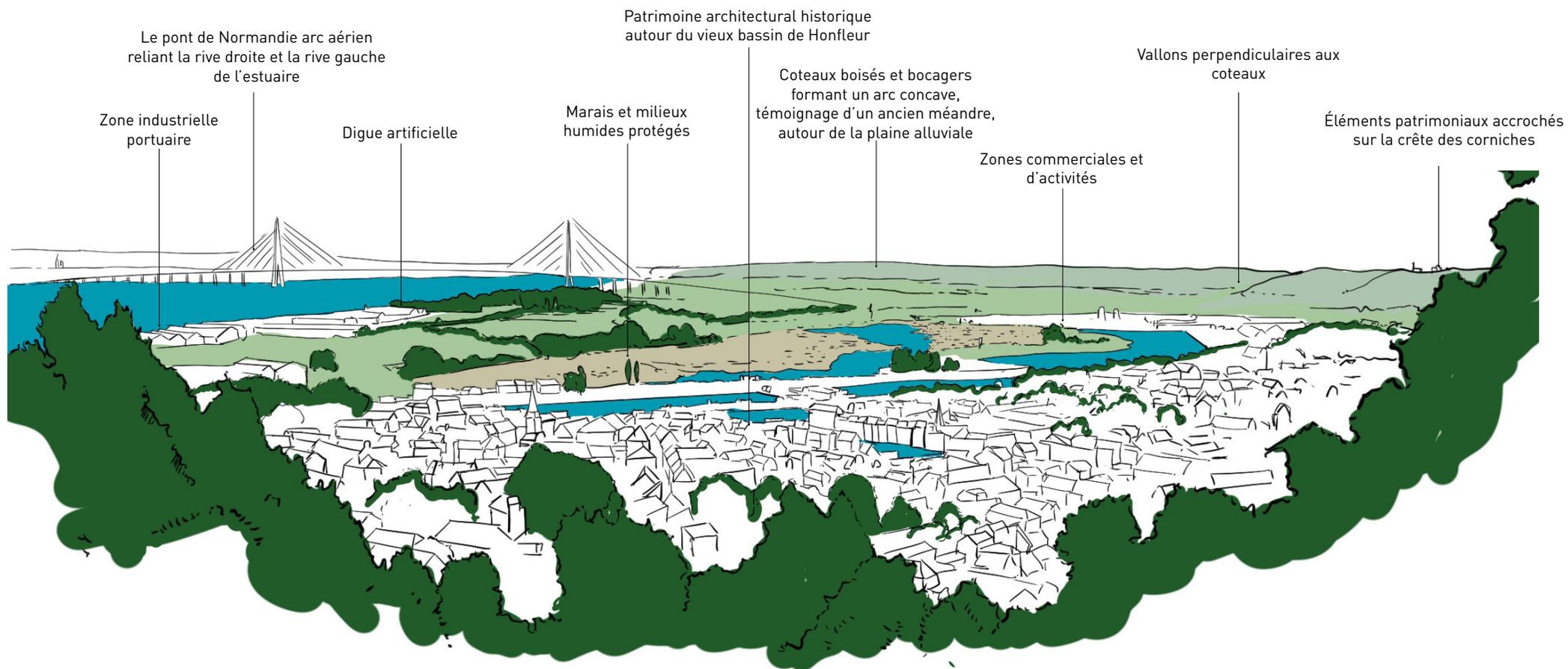
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

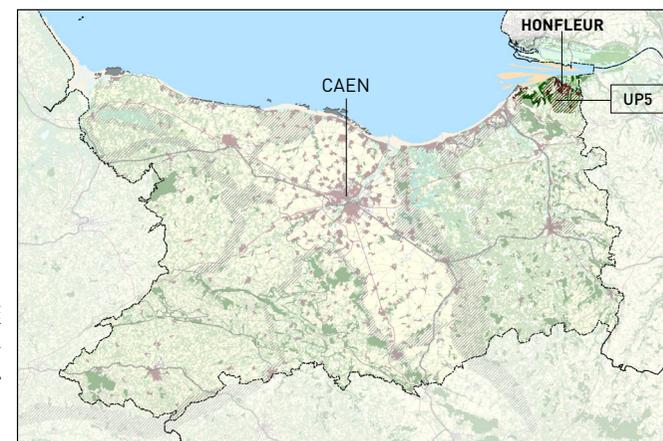
SOMMAIRE

Mode d'emploi du livret	2
Sommaire	3
À premières vues	4
IDENTIFICATION DES PAYSAGES	5
Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
Limites paysagères	8
COMPOSANTES PAYSAGÈRES	11
La géologie	13
Le relief et l'hydrographie	14
L'agriculture et les boisements	15
L'urbanisation et les équipements	16
Les paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	17
Les représentations sociales paysagères	18
Les belvédères et itinéraires paysagers	19
STRUCTURES PAYSAGÈRES	23
La rive sud de l'estuaire, espace patrimonial et convoité	25
- Spectaculaire estuaire de la Seine	26
- Territoires entre terre et mer	28
- Belvédères, vallons et plateaux	30
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS	33
Grandes tendances des évolutions	35
Exemple d'un secteur représentatif	36
Évolutions et enjeux par structure paysagère	37
Les communes de l'unité paysagère	45

À PREMIÈRE(S) VUE(S)



L'unité paysagère de l'estuaire de la Seine, ses ports et ses milieux naturels est à l'extrême nord du département du Calvados et s'étend sur les départements voisins de la Seine Maritime et de l'Eure. L'estuaire de la Seine forme une ouverture grandiose, rupture imposante entre les plateaux agricoles du Lieuvin au sud et à l'est, le Pays de Caux au nord. L'estuaire dans son échelle élargie est marqué par une plaine alluviale aux milieux humides protégés et par des coteaux arborés (bois et bocages) formant une ligne d'horizon imposante. Cet ensemble de vallons, de corniches et de plaines forment un monument géologique spectaculaire. De Honfleur à Villerville, les coteaux sont prisés par les vues qu'offre ce paysage. Ces espaces naturels étaient déjà appréciés des artistes comme le figure l'école d'Honfleur, précurseurs jouant des ciels exceptionnels qu'offre cette côte de Grâce. Le patrimoine urbain très qualitatif et protégé se mélange aux aménagements artificiels récents liés aux activités portuaires industrielles. La pression urbaine liée à cet estuaire s'étend aujourd'hui sur les plateaux du Lieuvin au-dessus des corniches.



 L'ensemble paysager s'étend sur le département de la **Seine-Maritime** et de l'**Eure**
Le présent livret concerne la partie calvadosienne

Ce livret reprend des éléments de « L'Etude préalable au classement des Corniches et vallons de l'estuaire de la Seine » par l'Agence Folléa Gautier et l'Atelier LMA

Limite d'unité paysagère épaisse 
Limite d'unité paysagère nette 
Limite départementale 

Unité paysagère n°5 « L'estuaire de la Seine, ses ports et ses milieux naturels ».
Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022.



A

IDENTIFICATION DES PAYSAGES

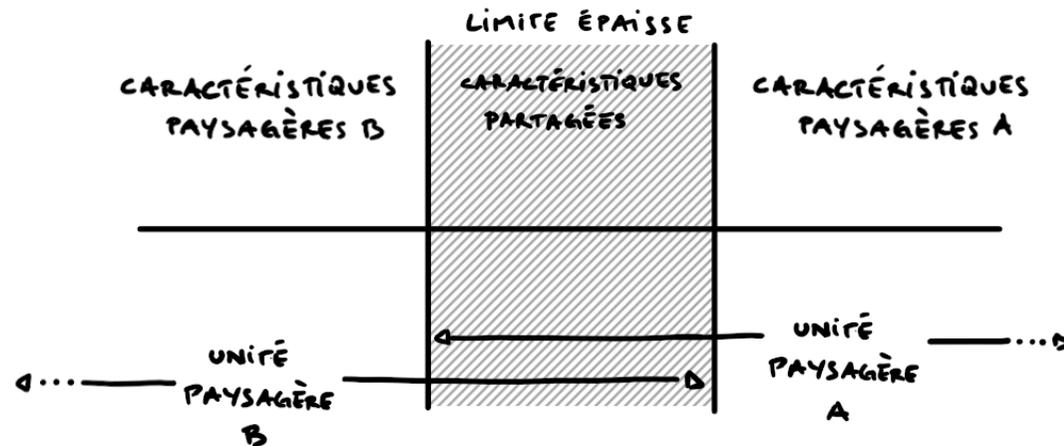
Plage de Cricqueboeuf.

ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

- Identification des paysages :

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les **limites nettes**, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les **limites « épaisses »**, en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
 - « **stables** », généralement liées à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
 - « **progressives** », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma ci-dessus l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A6, A7, A8).

Un total de **20 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques avec un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.¹ Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

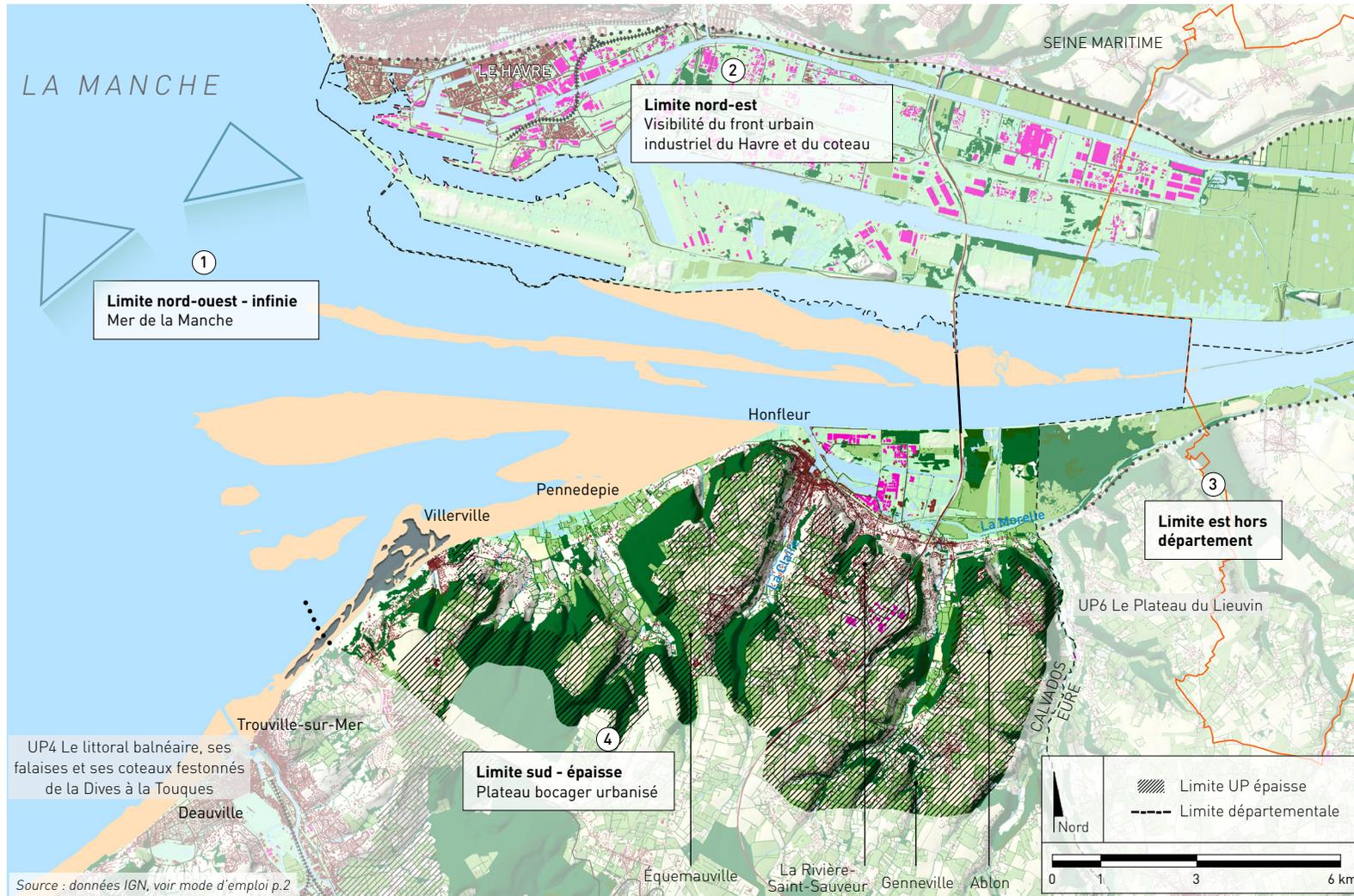
Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles-mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

1. Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

INTITULÉ, DÉLIMITATION ET ÉLÉMENTS DE SITUATION



Source : données IGN, voir mode d'emploi p.2

LÉGENDE

- | | | | | | |
|--|--|--|----------------------|--|-----------|
| | Cours d'eau | | Route départementale | | La Manche |
| | Boisement | | Autoroute | | Sable |
| | Bocage | | Voie ferrée | | Rochers |
| | Prairie | | | | |
| | Grande culture | | | | |
| | Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements | | | | |
| | Activités économiques, artisanales et industrielles | | | | |

L'INTITULÉ proposé de « La rive gauche de l'estuaire de la Seine : la Côte fleurie » amène des discussions de la part des participants qui finalement se partagent entre ceux qui préféreraient mettre en avant la référence touristique de la Côte Fleurie, et ceux qui opteraient davantage pour l'espace naturel de l'estuaire de la Seine.

Ces deux lectures de l'unité paysagère se reflètent dans les deux propositions des nouveaux intitulés qui émanent des échanges :

- LE LITTORAL URBANISÉ DE LA CÔTE FLEURIE
- LE LITTORAL URBANISÉ ET L'ESPACE NATUREL DE LA SEINE

ÉVOLUTION DES LIMITES PAYSAGÈRES DEPUIS L'INVENTAIRE DE 2001

L'atlas de 2001 proposait un découpage en deux unités paysagères:

- La Côte fleurie
- Falaises argileuses : les Vaches Noires

Culturellement, la Côte fleurie désigne le littoral de Houlgate à l'est de l'embouchure de la Dives jusqu'à Honfleur à l'embouchure de la Seine. À la suite des ateliers participatifs, il a été choisi de séparer la Côte fleurie de la Côte de Grâce au niveau des falaises des « Vaches Noires » et de mettre en lumière la particularité de l'estuaire de la Seine.

Les caractéristiques uniques de l'embouchure du fleuve doivent être soulignées. Les paysages de la rive gauche de la Seine présentent des caractéristiques paysagères remarquables. Le face-à-face entre la rive droite et gauche doit être mis en lumière et présenté de manière conjointe. Certains éléments géographiques les lient tels que les espaces naturels maritimes et le chenal central. De l'autre côté de la Seine, la ville du Havre et son coteau, dans le département de la Seine-Maritime, offre son front urbain comme toile de fond.

Au sud de l'unité, les frontières avec le plateau du Lieuvin sont plus floues. La pression urbaine gagne du terrain sur les coteaux et les plateaux. Cette urbanisation galopante tend à effacer la limite naturelle de la géomorphologie des petites falaises.

LIMITES PAYSAGÈRES

1 Limite nord - infinie
Mer de la Manche



La mer à perte de vue au-delà de l'embouchure. Villerville.

2 Limite nord-est
Visibilité du front urbain industriel du Havre et du coteau



Vue omni-présente, la rive droite de la Seine et les portiques du port du Havre. Honfleur.

Limite nord 1

Infinie : La limite nord de l'unité est formée, comme pour les autres unités littorales, par l'horizon de la mer. On pourrait lui attribuer une grande épaisseur, entre le trait de côte de l'estran à marée basse et l'horizon, mais on peut aussi considérer qu'elle n'existe pas formellement, s'arrêtant là où l'imaginaire de chacun nous emmène, en pleine mer, en Angleterre voire plus loin. Quoi qu'il en soit, les paysages de cette unité intègrent entièrement la mer, ses pratiques et son histoire.

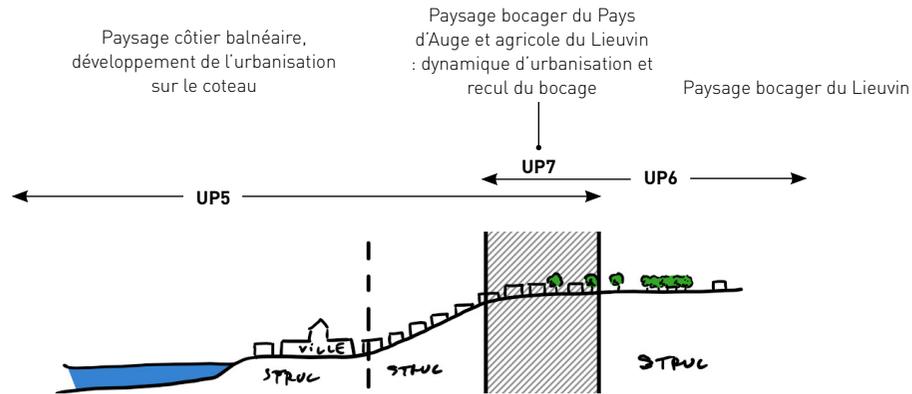
Limite nord est 2

La limite visuelle est représentée par les paysages de la rive droite de l'estuaire de la Seine, les paysages de « l'autre côté », dessinant la toile de fond de l'unité.

Limite est 3

Continue : À l'est, l'unité s'arrête au-delà de la limite départementale, à proximité de Berville-sur-Mer en Seine-Maritime. L'unité qui la jouxte est la vallée de la Risle. La limite est nette, au niveau du pincement de la plaine alluvionnaire de la Seine créé par le coteau du Mont Courcel.

4 Limite sud - épaisse
Plateau bocager urbanisé



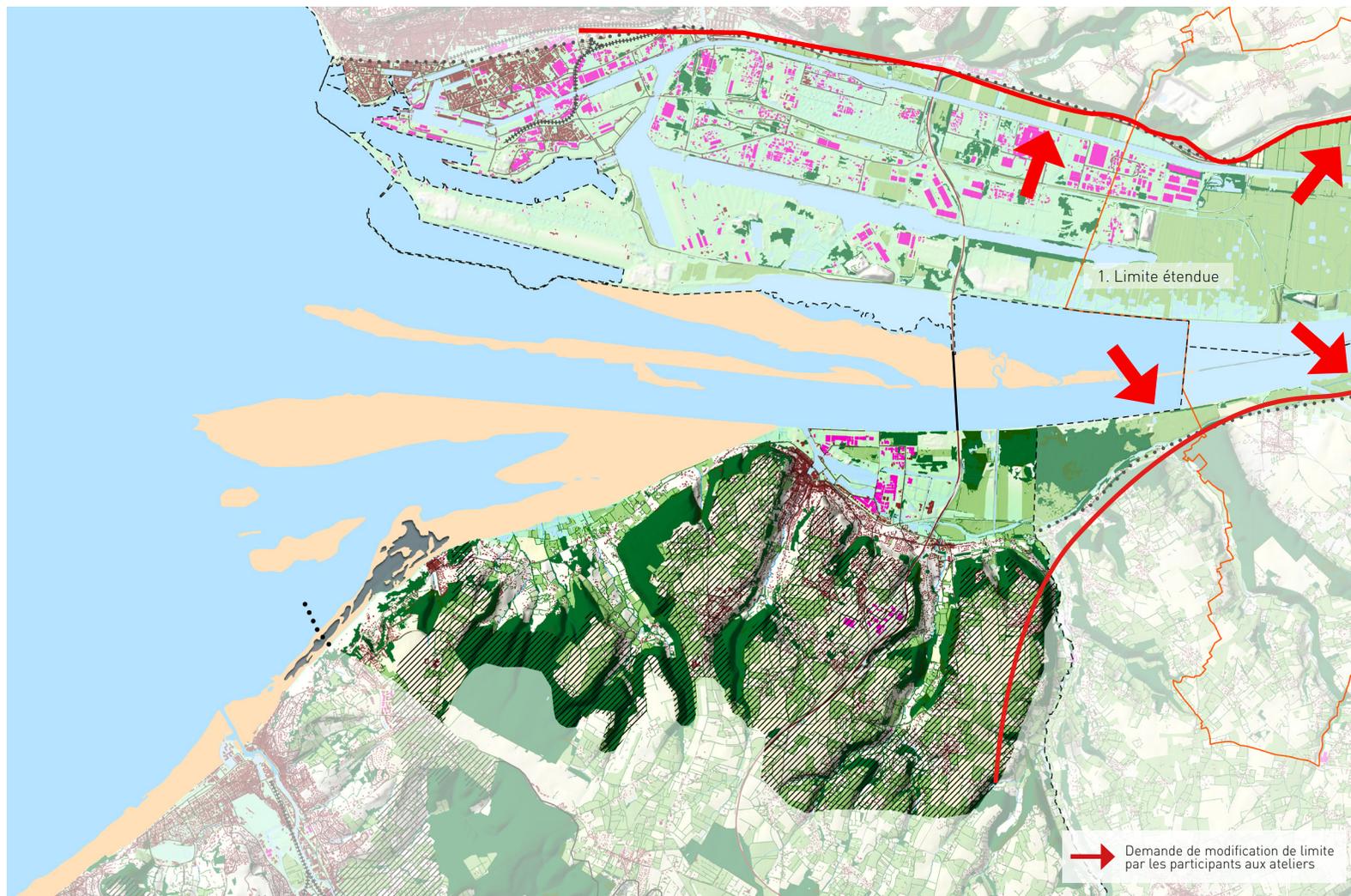
Limite épaisse progressive à partir de la rupture de pente.



Rupture de pente entre les plateaux et les coteaux habités de la côte de Grâce.

Limite sud 4

Épaisse : La limite est donc principalement commune avec l'unité du Lieuvin, étendue en plateau surplombant la côte. La limite pourrait être considérée comme nette, suivant la rupture de pente en haut du coteau. Il y a quelques dizaines d'années, la distinction était très nette entre les coteaux plantés de vergers de pommiers et le haut du plateau du Lieuvin, principalement occupé par quelques fermes. Mais la dynamique urbaine très forte tend à rendre cette limite paysagère épaisse, confuse et progressive. En effet, de nombreuses constructions se sont installées dans les vallées et en haut du coteau pour profiter de la vue, transformant fondamentalement les paysages. Aujourd'hui, les vergers comme le bocage sont moins présents et les paysages ont pris une forte connotation périurbaine du bas de la côte jusque sur le plateau, notamment par les maisons isolées, de lotissements résidentiels et par l'importance du réseau routier.



Les limites proposées pour l'unité paysagère ont fait l'objet de plusieurs discussions qui poursuivent les échanges engagés au sujet de l'intitulé proposé pour l'unité paysagère et qui tendent à élargir la définition de l'unité paysagère pour inscrire cette unité entre l'estuaire de l'Orne et celui de la Seine.

Une modification a été proposée et repérée sur la carte mentale :

Étendre la limite Est pour inclure l'estuaire naturel et préservé de la Seine, reprenant la même délimitation des deux rives comme cela a été retenu pour la baie des Veys et exprimé pendant l'atelier par les participants.

> La demande a été validée, l'estuaire s'étend plus en profondeur des terres.



B

COMPOSANTES PAYSAGÈRES

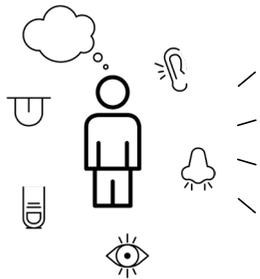
Les rives de Seine-sud et le pont de Normandie

- Caractérisation des paysages :

« Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

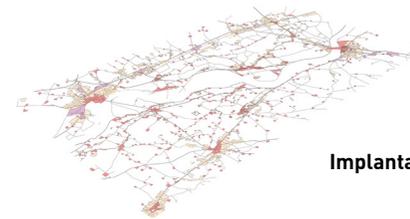
Un Paysage...



Perceptions et représentations



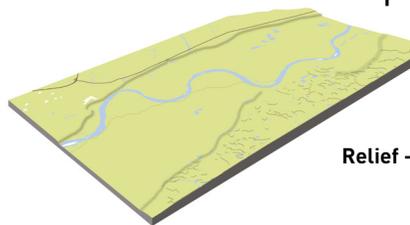
Une partie de territoire perçue



Implantation humaine



Végétation



Relief - sol / Hydrographie

Le paysage représente un « tout », un ensemble de **familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.**

Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?
- Pourquoi les milieux et leur végétation se sont-ils développés à certains endroits ?
- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?
- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

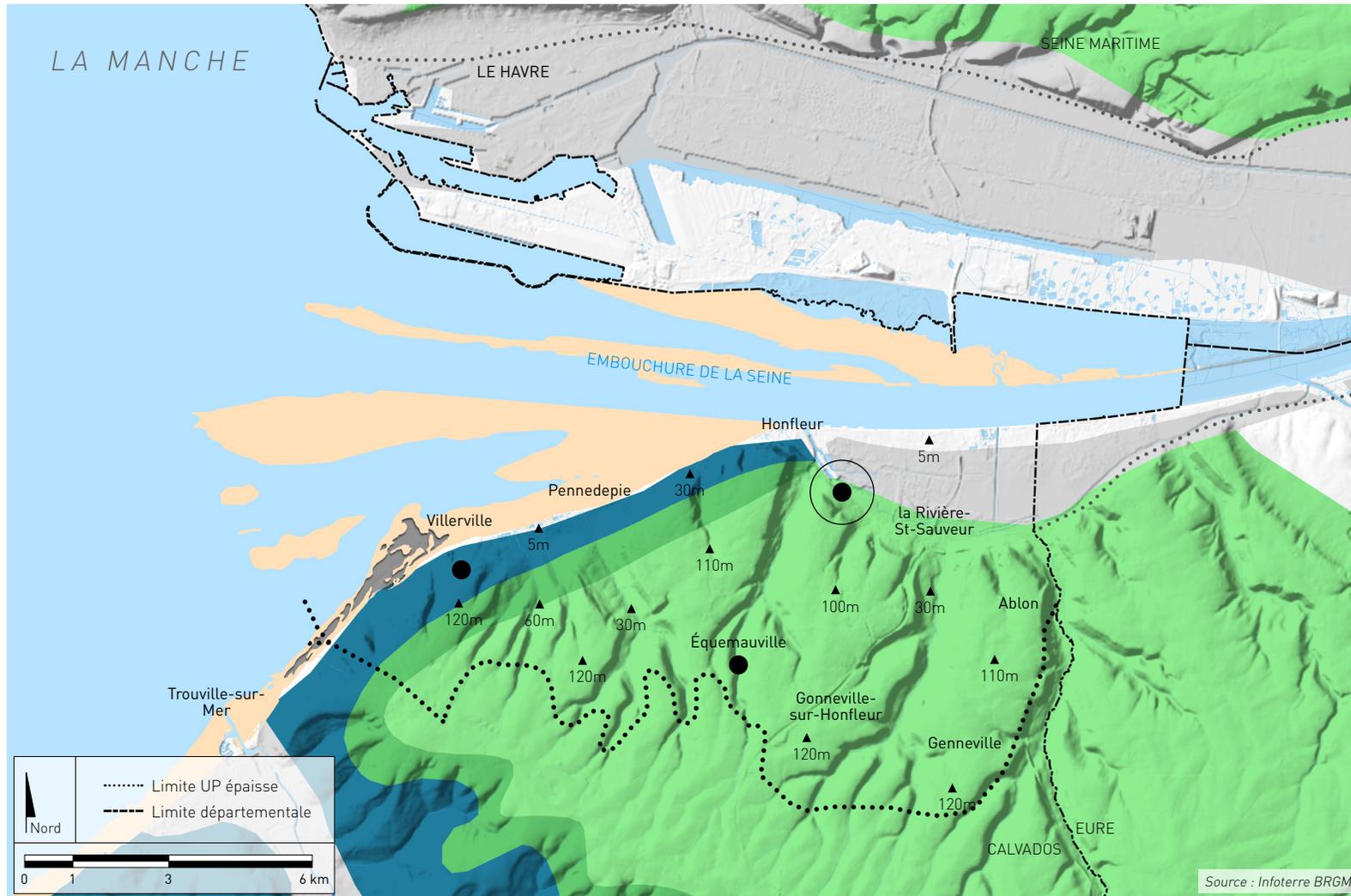
L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A6, A7, A8).

Un total de **20 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

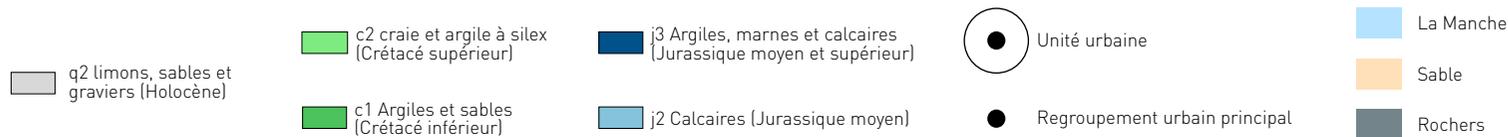
Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

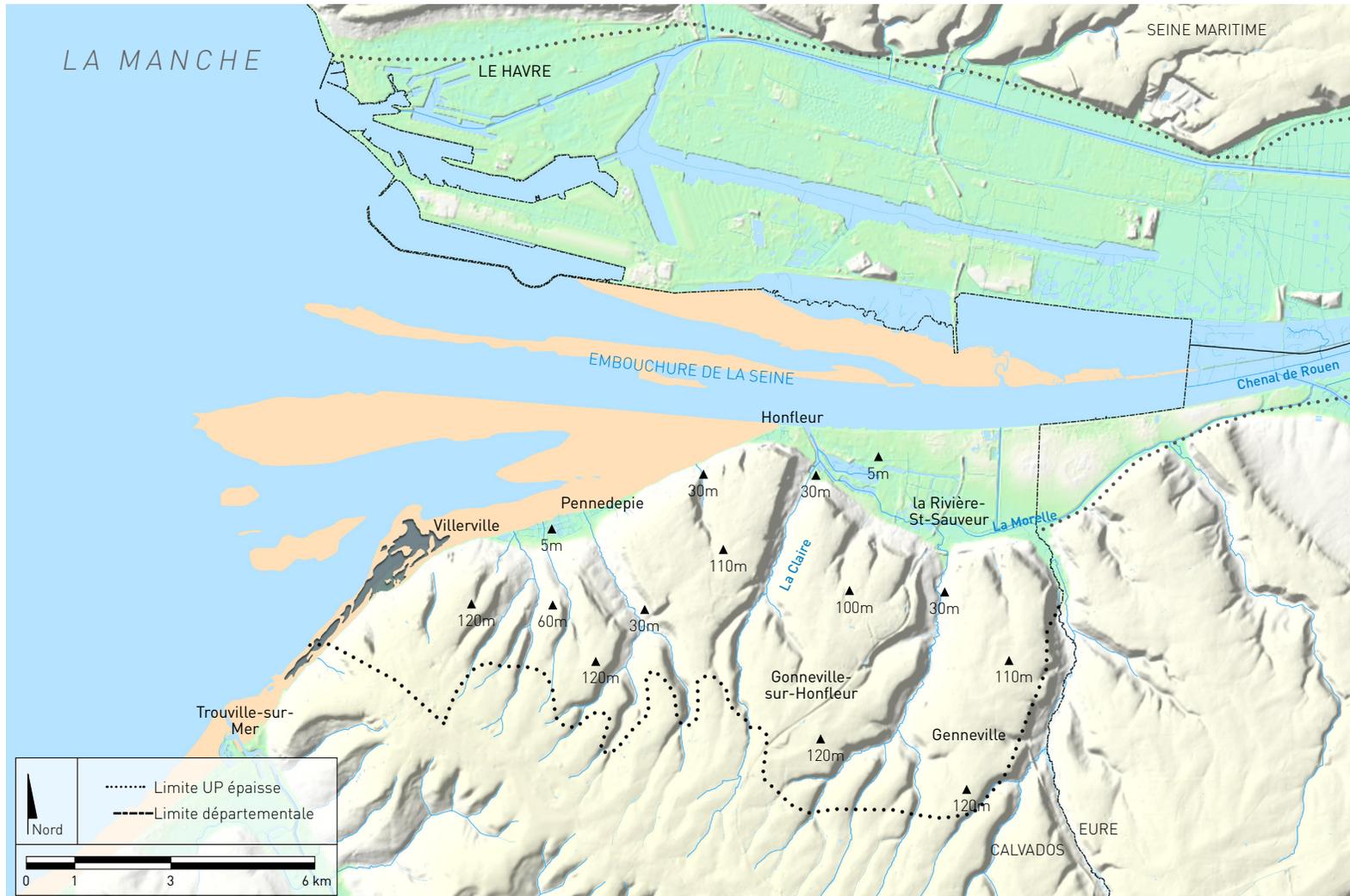


L'estuaire de la Seine est encadré par la plateau du Pays d'Auge et le plateau du Pays de Caux.

Les versants sont constitués de calcaires et de marnes, surplombés par la craie et les argiles à silex. Sur ce type de sol, les terres ne sont pas propices aux cultures du fait des changements d'état suivant l'excès ou le manque de précipitations.

Les zones commerciales et les espaces non aménagés de Honfleur se sont développés sur les secteurs d'alluvions.





Les rivières ruissellent des hauteurs de l'unité depuis le plateau du Lieuvin vers la Manche en vallons plus ou moins resserrés et aux versants abrupts.

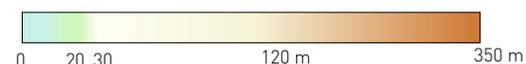
Le socle géologique s'affaisse brutalement au pied des coteaux et forme une large courbe concave devant la Seine. Les coteaux s'élèvent à une centaine de mètres au-dessus de la mer et forment une ligne de crêtes régulièrement crénelée par ces vallons orientés nord-sud.

Une plaine alluviale s'avance depuis les coteaux jusqu'à une digue artificielle contre le chenal de Rouen, au centre de l'estuaire. Cette digue empêche les effets des marées sur cette portion de terre. Néanmoins, l'eau s'infiltré à l'intérieur de la plaine et forme des milieux humides et marais protégés.

Le phénomène de l'érosion littorale s'observe entre Villerville et Pennedepie, zone sous forte pression.

« les milieux estuariens (bancs de sables, vasières, hauts de plage) sont des milieux dynamiques sous l'effet conjugué des marées et de l'écoulement du fleuve. La dynamique, qui ressort des dernières études de ces écosystèmes menées notamment sous la coordination du GIP Seine-Aval, est double. Il y a d'un côté un creusement des étendues sédimentaires, notamment au niveau des chenaux qui restent en eau tout le temps et de l'autre une sédimentation accrue sur les bancs qui les bordent qui se sont largement développés au nord de la Seine endiguée et au niveau de la plage du Butin à Honfleur. »

Maison de l'Estuaire Réserve naturelle Estuaire de la Seine.



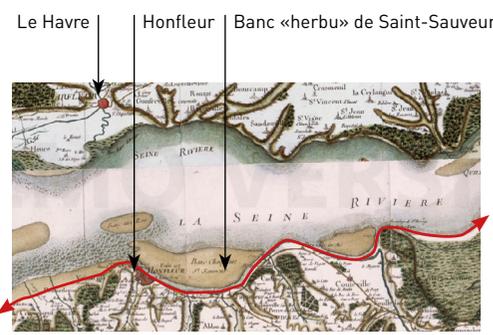
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire

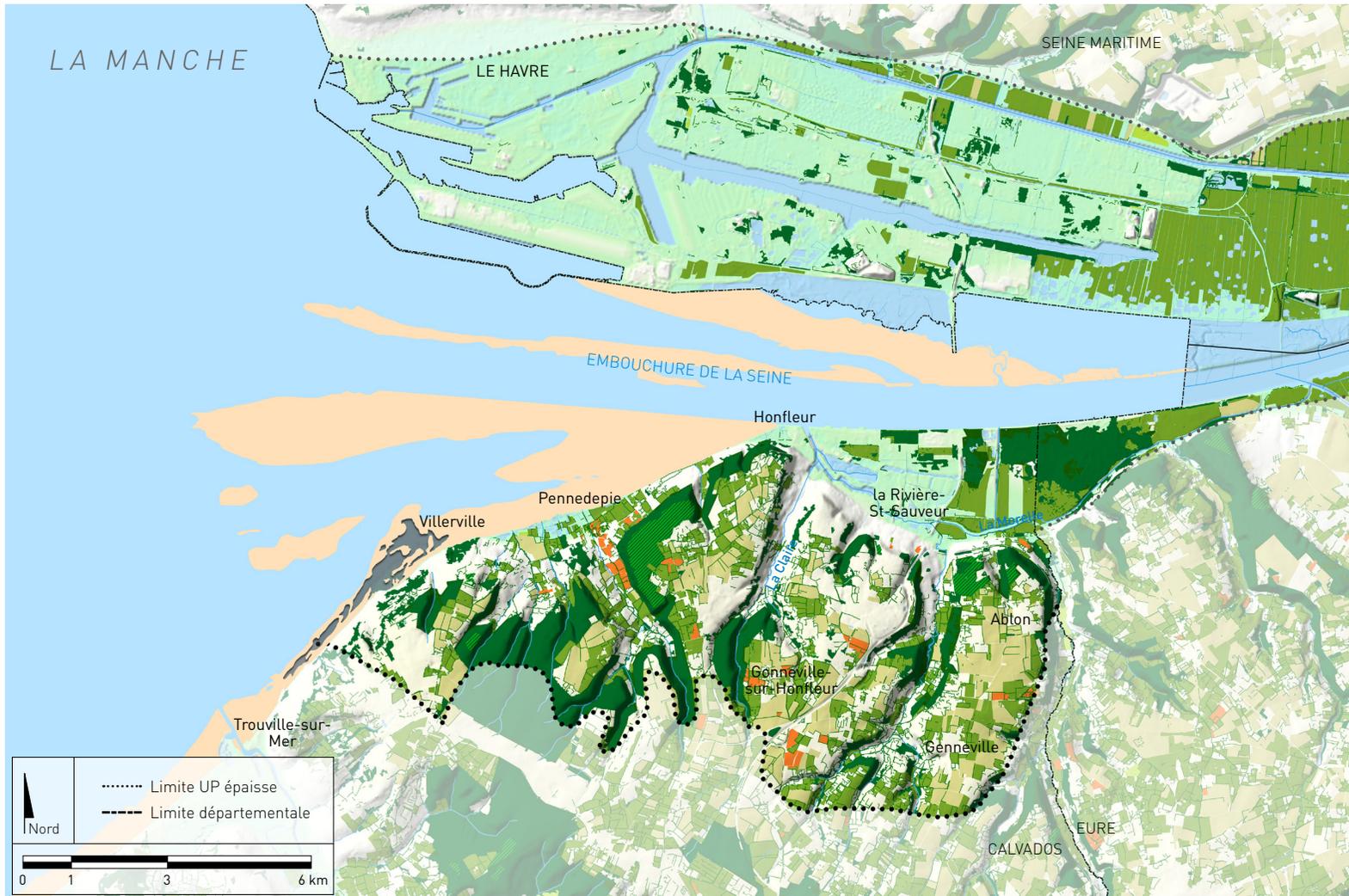
- La Manche
- Sable
- Rochers

Les deux grands cours d'eau structurants :
 - La Morelle,
 - La Claire

Les anciennes divagations du fleuve expliquent la forme actuelle de la vallée. Carte de Cassini (18ème siècle) montrant le large estuaire de la Seine et le banc «herbu» de Saint-Sauveur

Source : geoportail

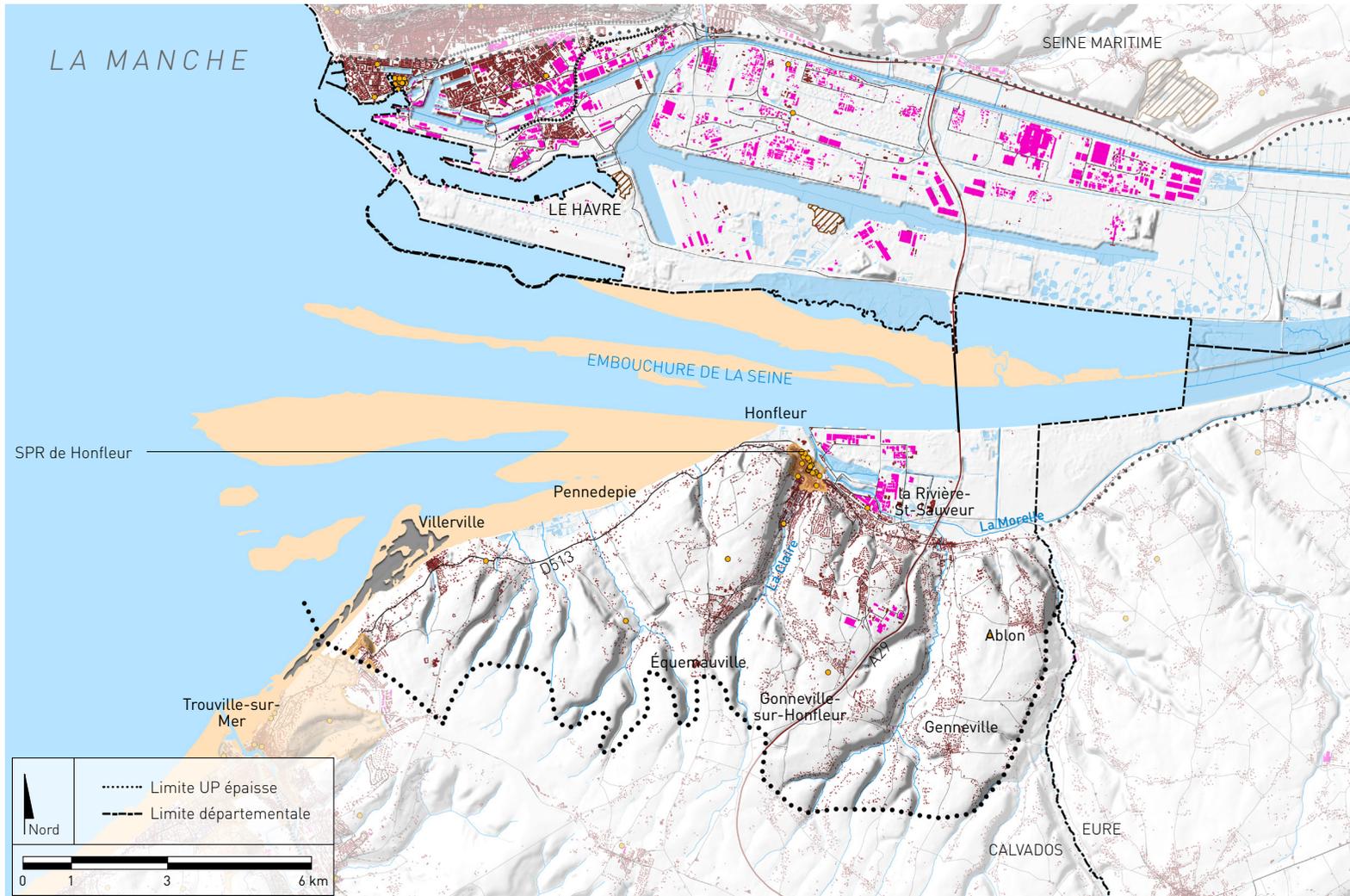




Le domaine agricole dans cette unité est partagé entre les cultures et les parcelles pâturées pour l'élevage.

Cependant, l'héritage de l'arboriculture, à l'image des pré-vergers, est encore visible aujourd'hui. Le changement se situe dans le rendement. Historiquement, la majorité des vergers n'étaient pas destinés à l'exportation nationale et internationale contrairement à aujourd'hui. Par conséquent, les parcelles s'agrandissent et leur mode d'exploitation changent. Les vergers autrefois basse tiges sont remplacés par des vergers hautes tiges.

Les boisements sont prédominants sur les hauteurs ouest de l'unité ainsi que sur les pentes de la plupart des vallons et des corniches. La présence de nombreuses parcelles de prairies séparées par des haies bocagères renforce la diversité paysagère et écologique de l'unité. Quelques résineux sont observables sur les hauteurs de Pennedepie.



Le pôle urbain de l'unité est constitué par la ville d'Honfleur et la conurbation que la ville forme avec La Rivière Saint-Sauveur.

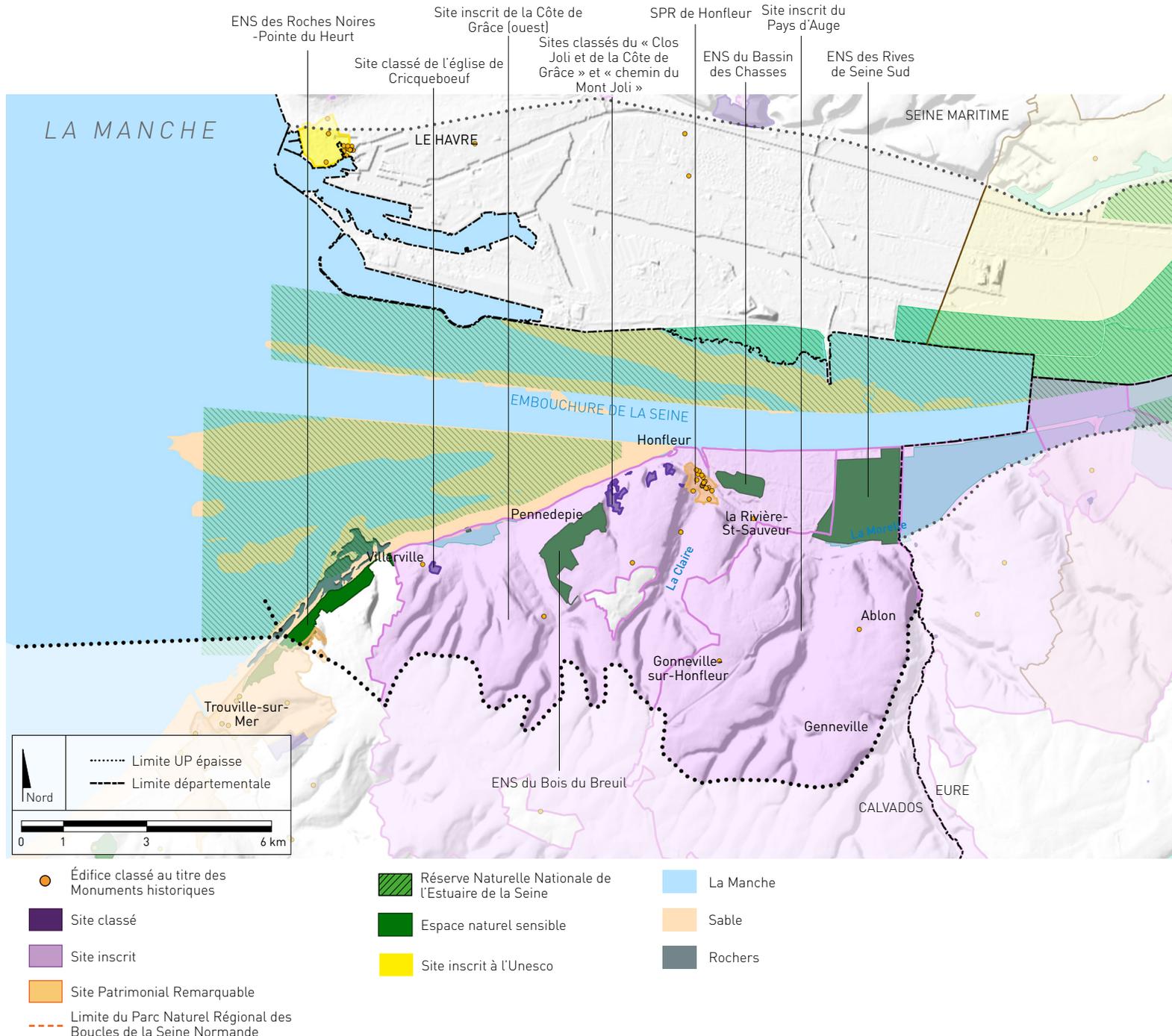
Ce pôle urbain intègre des paysages urbains contrastés entre la ville portuaire ancienne, au caractère pittoresque, lovée dans le vallon de la Claire, l'abritant contre les embruns marins, et sa zone industrialo-portuaire, qui s'étend sur une surface équivalente dans la plaine alluviale de la Seine et de la Morelle et ses habitats naturels.

Sur les hauteurs de l'unité, l'habitat s'est dispersé sur les balcons formés par les vallons, à proximité de Honfleur et de l'A29, au niveau de La Rivière-Saint-Sauveur. Les vallons intérieurs relient la ville au plateau par un cordon de constructions résidentielles accroché aux routes ou diffus sur les coteaux, chacun souhaitant profiter des vues remarquables sur l'estuaire et Honfleur.

La zone d'activité de Honfleur profite de la proximité de l'autoroute pour s'implanter sur le plateau.

À l'ouest de l'unité, le territoire, soumis aux aléas climatiques est peu construit, composé d'un habitat dispersé.

L'habitat résidentiel s'est développé le long d'un des axes de communication majeur de l'unité, la route D513, longeant les coteaux d'ouest en est.



L'unité paysagère se positionne dans le périmètre du site inscrit du Pays d'Auge à l'exception de la partie ouest de l'unité et du centre urbanisé d'Équemauville.

Site inscrit du Pays d'Auge :

« Afin de préserver le caractère pittoresque des paysages augerons, la Côte de Grâce ouest est inscrite parmi les sites en novembre 1972. Cette mesure est complétée, en octobre 1974, par l'inscription du Pays d'Auge et celle de la Côte de Grâce Est en juillet 1976 ».

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14102f.pdf>

Site classé de l'église de Cricqueboeuf :

« Cette petite église romane est édifiée au XII^e siècle. En mai 1927, elle est inscrite parmi les monuments historiques et en mars 1966, l'ensemble formé par l'église et les bâtiments subsistants du manoir sont classés parmi les sites pour en préserver l'aspect pittoresque. Peu après le bourg de Villerville, en direction de Honfleur, l'église de Cricqueboeuf surgit brusquement à la sortie d'un virage. La route contourne le terre-plein où s'élèvent les travées subsistantes et le clocher trapu au toit en bâtière couvert de lauzes ».

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14033f.pdf>

Sites classés de la Côte de Grâce et chemin du Mont Joli :

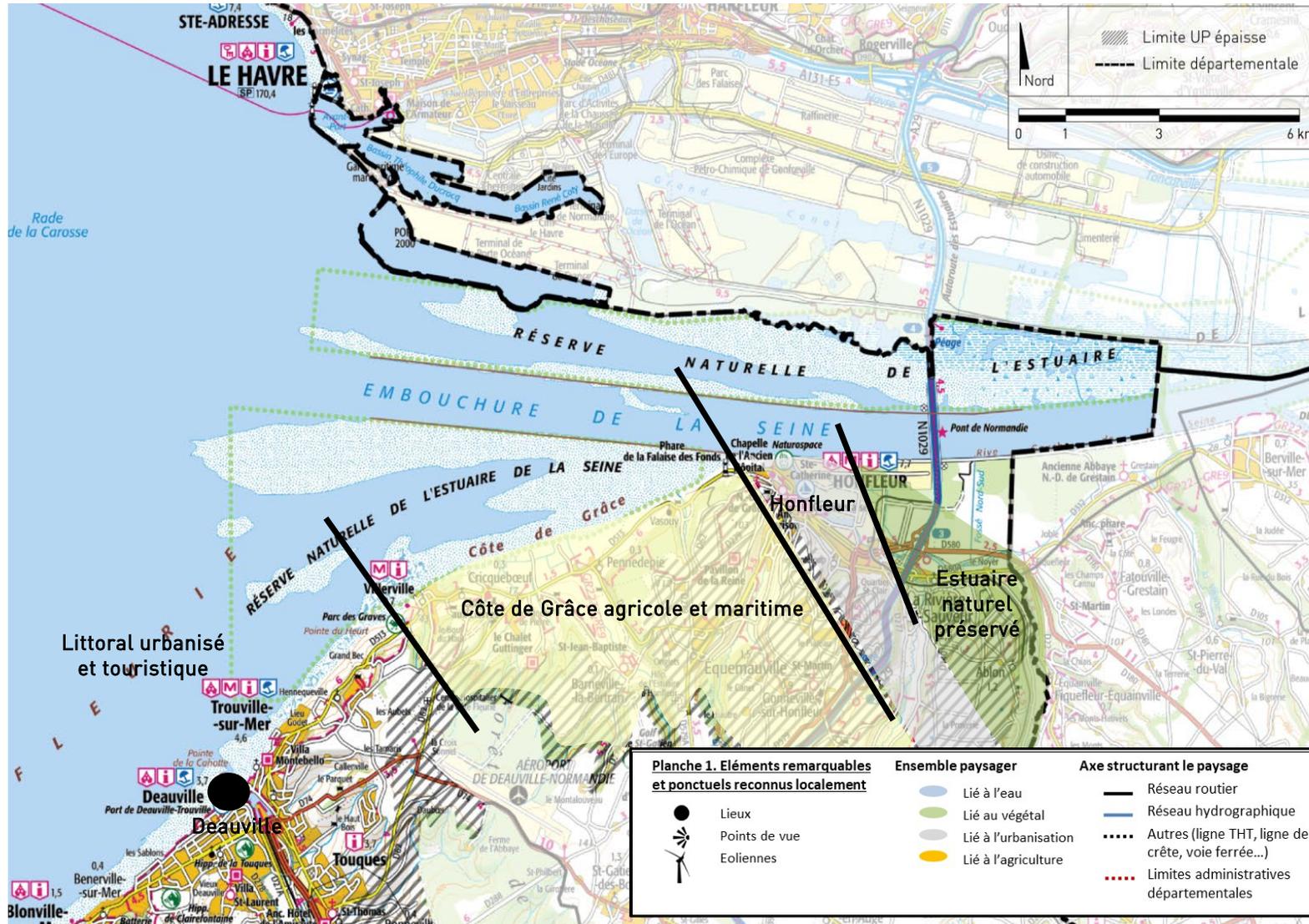
« Les deux lieux sont classés parmi les sites en novembre 1918 comme ensemble pittoresque. De quelque endroit où l'on se trouve, les pentes abruptes et boisées du Mont-Joli et de la Côte de Grâce s'imposent à l'œil. D'en bas, le site est invisible caché par les frondaisons des grands arbres qui le recouvrent. Seules deux petites voies permettent d'y accéder. La rampe du Mont-Joli : Vers l'est, 500 m plus loin, une esplanade bordée de vieux marronniers et des murs des propriétés riveraines conduit à la rampe du Mont-Joli qui serpente à flanc de coteau vers le vieux Honfleur ».

<https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14028f.pdf>

« Le Clos Joli est classé au titre des sites en mars 1945. Entre la route de Trouville et la mer, la petite propriété du Clos Joli est invisible, cachée derrière une haie de lauriers palmes. C'est une belle chaumière normande, au faîtage couronné d'iris, entourée d'un parc très soigné ».

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14029f.pdf>

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 1



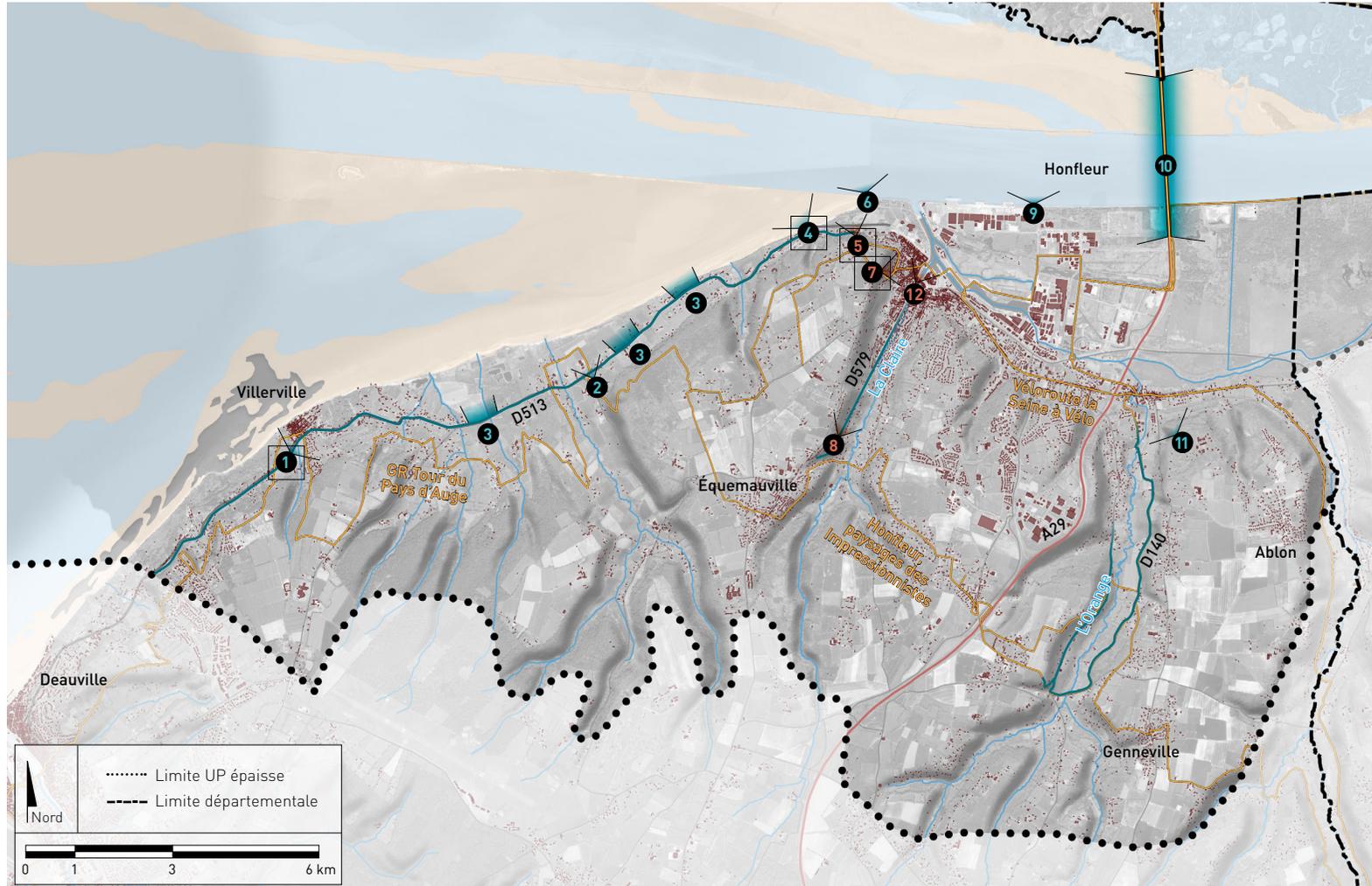
Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, les paysages de cette unité paysagère, se caractérisent de façon tout à fait consensuelle par la succession de 4 entités, soit d'ouest en est :

1. **Le littoral urbanisé et touristique** qui pour les participants devrait inclure Houlgate et Cabourg et se poursuivre jusqu'à l'estuaire de l'Orne.
2. **La Côte de Grâce** agricole et maritime qui inclue le site inscrit de la Côte de Grâce (arrêté du 24/11/1972) qui s'étend jusqu'à l'arrière-pays de Deauville
3. **Honfleur**, « ce port à la campagne » si emblématique.
4. **L'estuaire naturel et préservé de la Seine** situé à l'aval de la Seine sous l'influence de la marée. Cet espace correspond à la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine, délimitée depuis 1997, et dont la particularité est de trouver à sa frontière nord-ouest, le grand port maritime du Havre et tout le complexe industriel qui lui est lié.

LES BELVÉDÈRES ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

- ① L'estuaire depuis la D513 à l'entrée de Villerville
- ② Panorama depuis l'hôtel Romantic
- ③ D513 route balcon à Pennedepie
- ④ L'estuaire depuis la D513 et le phare de la falaise des fonds
- ⑤ La Chapelle Notre-Dame-de-Grâce (site classé Côte de Grâce et Mont Joli)
- ⑥ La digue et le jardin des personnalités
- ⑦ Le Mont-Joli (Sites classés du « Clos Joli et de la Côte de Grâce » et « chemin du Mont Joli »)
- ⑧ Entrée de ville de Honfleur depuis la D579
- ⑨ La digue du port maritime
- ⑩ Le pont de Normandie
- ⑪ Le plateau d'Ablon
- ⑫ Vue emblématique du vieux bassin



Itinéraires paysagers remarquables

- Route paysagère
- Sentier de randonnée (GR et GRP)

Points de vue

- Point de vue profane (identifié au cours des ateliers et des sessions de terrain)
- Point de vue institutionnalisé (IGN, Michelin, sites classés, offices du tourisme,...)

Point de vue illustré pages suivantes

Les points de vue remarquables et les routes paysagères sont l'expression symbolique de la préoccupation d'un territoire pour les questions de paysage.

D'une part, par **la qualité des points de vue** et des routes paysagères, de leurs aménagements, leurs ouvertures ou encore leur lisibilité.

D'autre part, pour **ce qu'ils donnent à voir**, pour la qualité des paysages offerts à la lecture des observateurs, qu'ils soient habitants, usagers quotidiens ou visiteurs.

Les points de vue remarquables, pour la plupart existants et identifiés depuis fort longtemps, sont en quelques sortes les sentinelles de la qualité paysagère, témoins des changements du territoire et **révélateurs de l'attention** qui leur est portée ou des enjeux sociétaux et questionnements actuels.

Ils sont aussi des **vecteurs de conscience paysagère** et permettent de véhiculer **la culture du paysage**, par la confrontation des observateurs aux questions que posent les paysages révélés.

Les points de vue remarquables et les itinéraires paysagers existent sous différentes formes. Ce chapitre en fait état sans être exhaustif. Ils ont été recueillis à partir de sources diverses :

Points de vue

- Institutionnalisés, identifiés sur les cartes IGN, les cartes Michelin, dans les sites touristiques et les belvédères des sites inscrits ou classés, valorisés par la politique de la DREAL.
- Profanes, livrés par les participants lors des ateliers, souvent officieux et résultant d'une connaissance dite « profane » des paysages, et repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

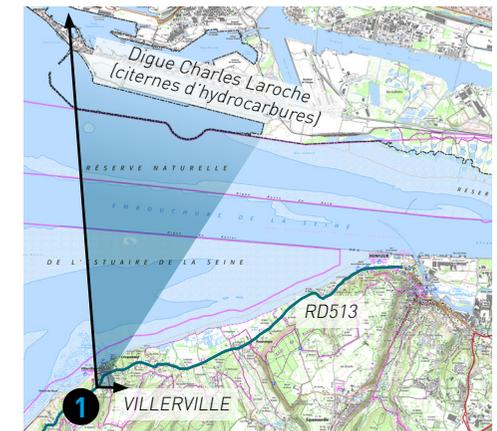
Routes paysagères

- Les sentiers de randonnées, reconnus et institutionnalisés, identifiés par les cartes IGN (GR et GRP),
- Les voies aménagées et identifiées dans les documents d'urbanisme, comme les vélos-routes et les « itinéraires paysagers »,
- Les itinéraires repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

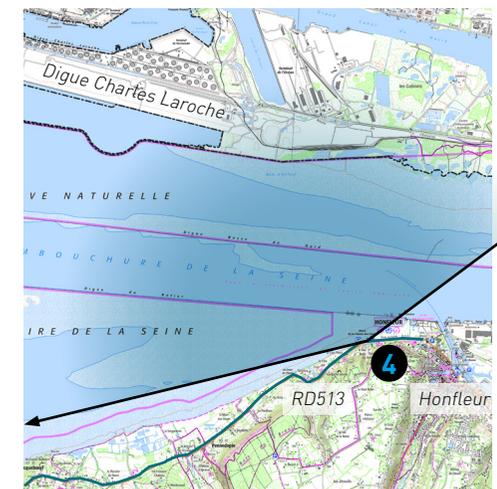
LA ROUTE BALCON (D513) SUR L'ESTUAIRE

La route départementale RD 513 offre des points de vues privilégiés sur les paysages de l'estuaire de la Seine. Sa situation en balcon traverse différentes séquences entre Villerville et Honfleur. Les panoramas ne présentent pas d'aménagements spécifiques mais la route traverse des paysages balnéaires diversifiés (urbains, agricoles ou forestiers) qui offrent des fenêtres remarquables sur l'estuaire.

1 Entrée de Villerville, une fenêtre sur l'estuaire.



4 Panorama du phare de la falaise des fonds



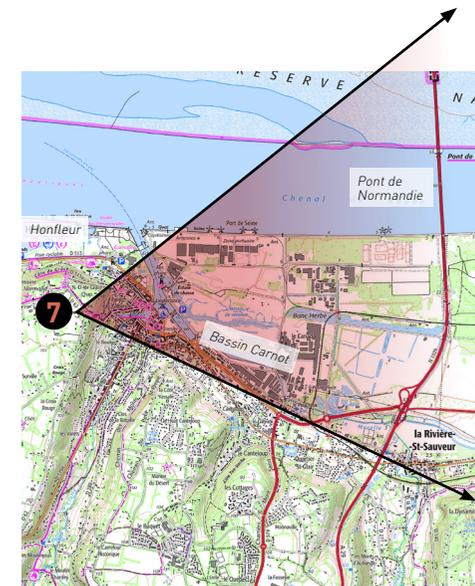
Depuis le nord de l'unité les vues sont caractérisées par la prégnance de port du Havre et les covisibilité entre les deux rives de l'estuaire de la Seine.

LES PANORAMAS DU SITE CLASSÉ DE LA CÔTE DE GRÂCE ET DU MONT JOLI

7 Panorama du Mont-Joli



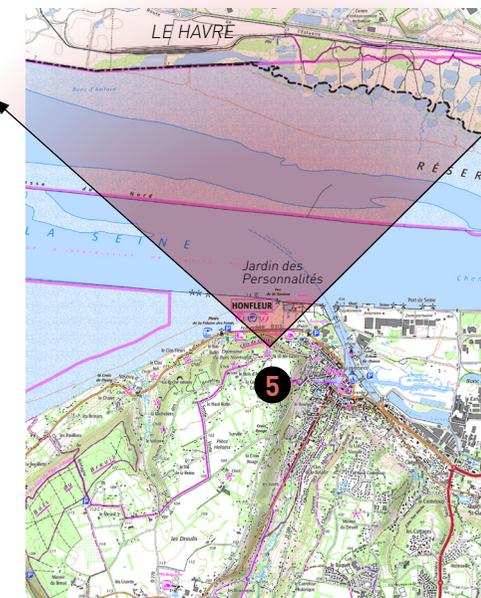
La vue s'ouvre sur des horizons lointains vers l'est, surplombant la ville de Honfleur et l'ancien méandre de la Seine, dont la courbure du coteau témoigne.



Le belvédère est aménagé simplement (table d'orientation, assise et panneaux d'information, accès piétons depuis le centre et espace de stationnement pour les voitures).

LES PANORAMAS DU SITE CLASSÉ DE LA CÔTE DE GRÂCE ET DU MONT JOLI

5 Panorama de la Chapelle Notre-Dame-de-Grâce



Le belvédère offre une vue englobante et surplombante de l'estuaire de la Seine.



Le belvédère est intégré au parc de la Chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, un haut lieu de promenade pour les honfleurais et un symbole pour les marins.



C

STRUCTURES PAYSAGÈRES

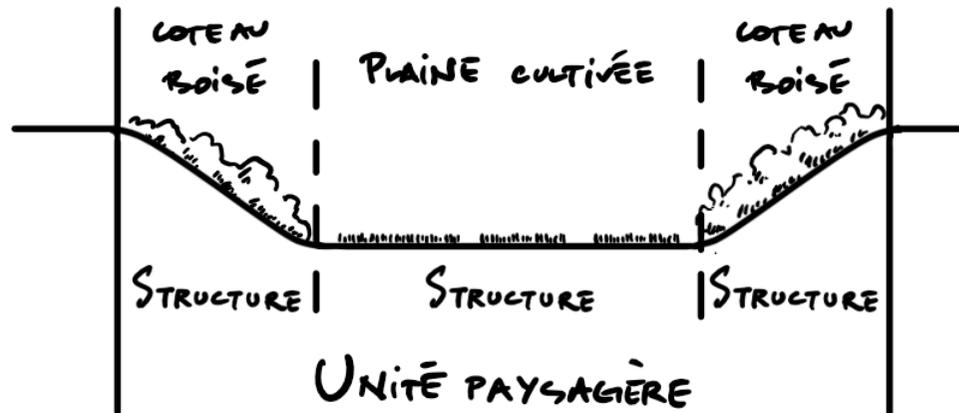
Estuaire de la Seine.

L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

« Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateaux bocagers, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, éléments très présents dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définie dans le chapitre sur les limites paysagères.

LA RIVE SUD DE L'ESTUAIRE, ESPACE PATRIMONIAL ET CONVOITÉ

LES BELVÉDÈRES, VALLONS ET PLATEAUX

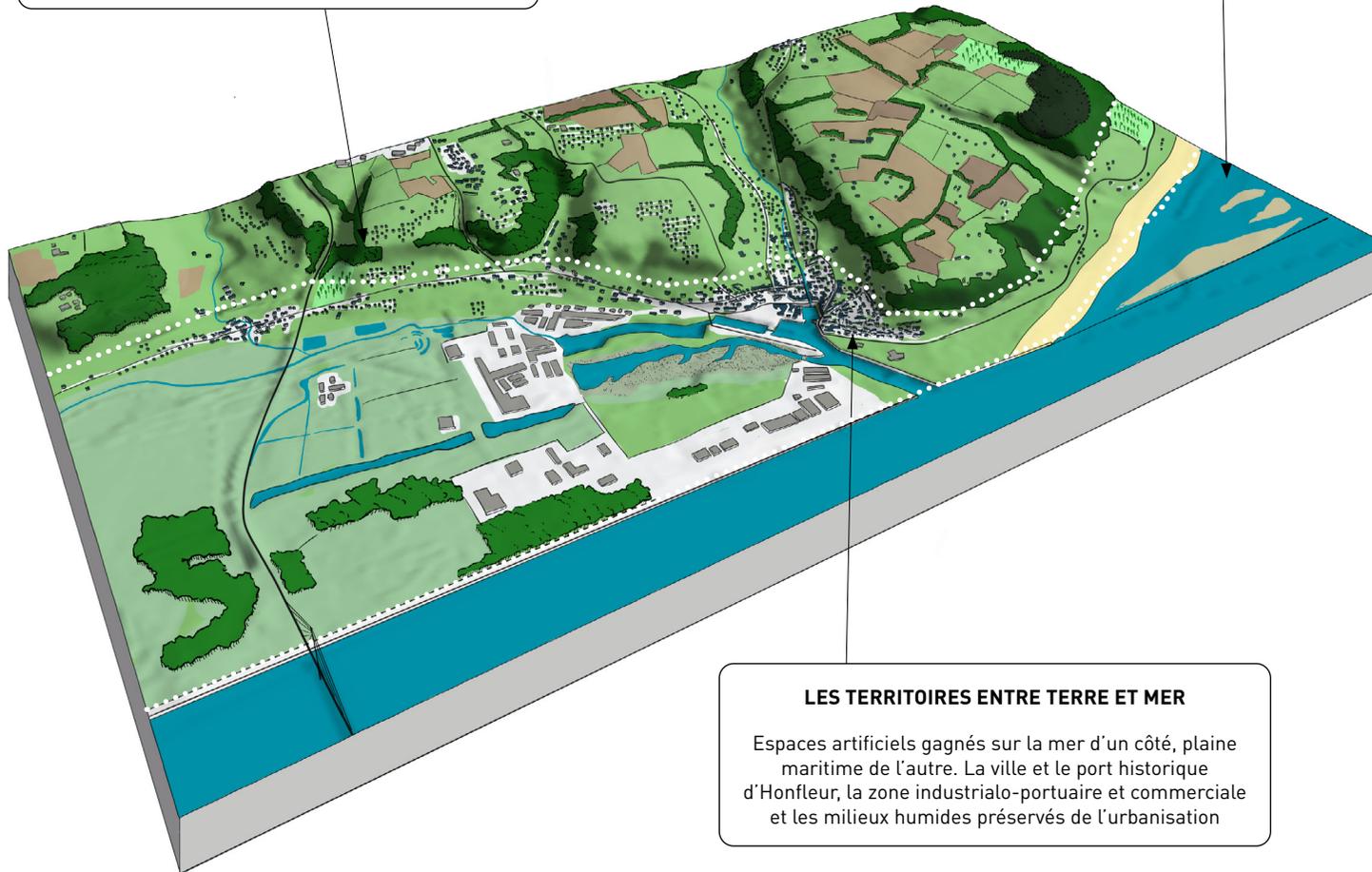
Les corniches et leurs lignes de crêtes, limites naturelles de l'estuaire entaillées de vallons plus ou moins profondément. Les éléments architecturaux historiquement positionnés sur les corniches et l'urbanisation linéaire.

LE SPECTACULAIRE ESTUAIRE DE LA SEINE

Le lien maritime avec la rive droite : le chenal régulier cerné de digues et la réserve naturelle avec ses bancs de sable et ses larges estrans

LES TERRITOIRES ENTRE TERRE ET MER

Espaces artificiels gagnés sur la mer d'un côté, plaine maritime de l'autre. La ville et le port historique d'Honfleur, la zone industrialo-portuaire et commerciale et les milieux humides préservés de l'urbanisation



L'unité est constituée d'une rupture géologique nette marquée par les corniches habillées de boisements et de bocage. Ces corniches sont régulièrement entaillées de vallons courts plus ou moins élargis.

La plaine alluviale et la plaine maritime contrastent avec les coteaux. La topographie est plane et l'urbanisme se love au pied des petites falaises. Des milieux humides remarquables s'insèrent entre les maisons et zones industrialo-portuaires et commerciales.

Au-delà de la plage et de la digue, la Seine s'étend en largeur et la côte de Grâce fait face au port du Havre. La réserve naturelle de l'estuaire de la Seine prend une large place, avec ses bancs de sable, ses oiseaux et ses phoques.

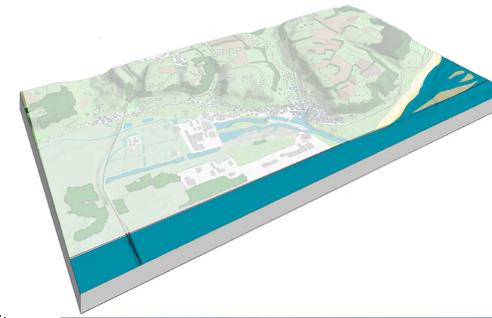
On peut donc distinguer les trois structures suivantes :

- Le spectaculaire estuaire de la seine
- Les territoires entre terre et mer
- Les belvédères, vallons et plateaux



Bancs de sable de la réserve naturelle nationale
 Chenal de Rouen et digues
 Estran sableux
 Platier rocheux de Villerville

Dessin schématique de l'estuaire @Agence Folléa-Gautier



Bateau sur le bassin de l'est connecté à l'estuaire.

CHENAL ET RÉSERVE NATURELLE

LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

L'artificialisation de l'estuaire

Les premiers aménagements de l'estuaire de la Seine ont été réalisés dès 1850. Ils ont d'abord consisté à stabiliser le cours du fleuve, puis à en approfondir le chenal de navigation. Réalisés dans un objectif d'amélioration des conditions de navigation pour accroître le trafic fluvial et maritime, ces travaux ont sensiblement modifié la morphologie de l'estuaire et son fonctionnement hydrodynamique. *Conditions de navigation dans l'estuaire de la Seine. Seine Aval*

L'estuaire maritime

Dans l'imaginaire collectif, l'estuaire de la Seine est rattaché au port du Havre et son impressionnante avancée sur la mer. Le chenal de Rouen, au centre de l'embouchure de la Seine correspond à la zone la plus profonde de l'estuaire, elle reste immergée en permanence et permet aux nombreux navires de remonter jusqu'à Rouen. Les digues maritimes le long du chenal délimitent la zone subtidale et les zones intertidales.

L'estuaire naturel

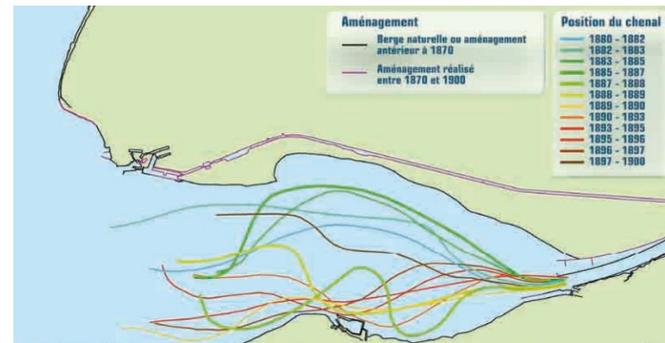
De part et d'autre du chenal, des zones intertidales forment l'estuaire naturel du marais. Ces zones sont totalement recouvertes à marée haute et révèlent à marée basse de vastes bancs de sable et d'autres étendues, la slikke, que l'on nomme plus communément « vasières », où domine le gris-ocre de la vase mêlée au sable.



L'îlot du ratier, aménagement artificiel imaginé comme un reposoir de pleine mer. Source: @Maison de l'estuaire



Un phoque veau marin sur les dunes de l'estuaire. Source: @Maison de l'estuaire



Variation du chenal de navigation entre 1880 et 1900. Source: GIP Seine Aval



L'estuaire de la Seine, ses bancs de sable et le port du Havre depuis la plage du Butin.



Digue de Honfleur et le Jardin des personnalités.



Bunker de Villerville.



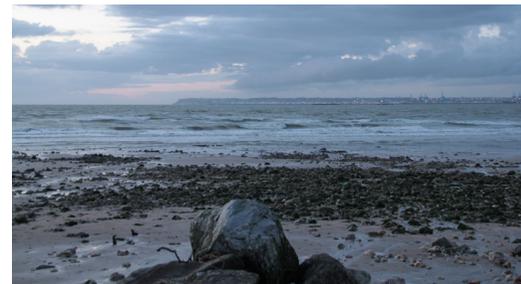
Point de vue sur l'estuaire et ses prairies inondables. Dreal 2023.



Route paysage qui met en scène l'estuaire de Trouville à Honfleur (@Agence Folléa Gautier + Atelier LMA).



Point de vue sur l'estuaire et ses plages, ses bancs de sables et son port.



Les Perques de Villerville. Source : @Maison de l'estuaire.



Pont de Normandie vue depuis la berge sud de l'estuaire.

MISE EN SCÈNE DE L'ESTUAIRE

Un trait de côte irrégulier

Le long de l'estuaire, sur les espaces artificialisés gagnés sur la mer, de Berville-sur-Mer au feu de Saint-Siméon à Honfleur, une berge artificielle linéaire a été aménagée. Cette berge suit le tracé du chenal de Rouen. Le trait de rive de Seine est bétonné et empierré sur plusieurs kilomètres. Cette structure linéaire est en partie une balade piétonne depuis laquelle il est possible de contempler l'estuaire, en partie une route goudronnée et zone industrialo-portuaire non-accessible au public. A contrario, depuis l'extrémité ouest de la digue, au niveau de la croix de Grâce jusqu'à Villerville, de longues plages de sable s'étendent à l'horizon. Un platier rocheux se dévoile à marée basse devant Villerville.

Routes et sentiers paysages

Parallèles au littoral de la côte de Grâce, les paysages de l'estuaire sont mis en scène par des points de vue remarquables depuis des routes, légèrement en hauteur. Ces itinéraires longent l'estuaire ou remontent jusqu'aux plateaux par les vallons et vallées. Ces vues sur Le Havre et l'estuaire sont appréciées depuis longtemps, notamment par les impressionnistes Monet et Boudin. Les corniches sont aussi des belvédères et des panoramas imprenables sur le grand paysage de l'estuaire. Quelques lieux sont aménagés et permettent de mettre en scène ce « spectacle de la Seine. » C'est notamment le cas du point de vue du Mont Joli, qui offre un véritable tableau pittoresque de l'estuaire avec Honfleur, les corniches, les Alluvions et le port industriel, la Seine, et le pont de Normandie enjambant l'estuaire de sa silhouette fine et aérienne.

La traversée de l'estuaire

Le pont de Normandie constitue un belvédère spectaculaire sur Honfleur et l'estuaire. Il est possible depuis le pont d'embrasser la majorité du paysage de l'estuaire. Le pont depuis les deux rives est un point de repère inévitable.

TERRITOIRE ENTRE TERRE ET MER

Vieux bassin et ville historique implanté en pied de coteau

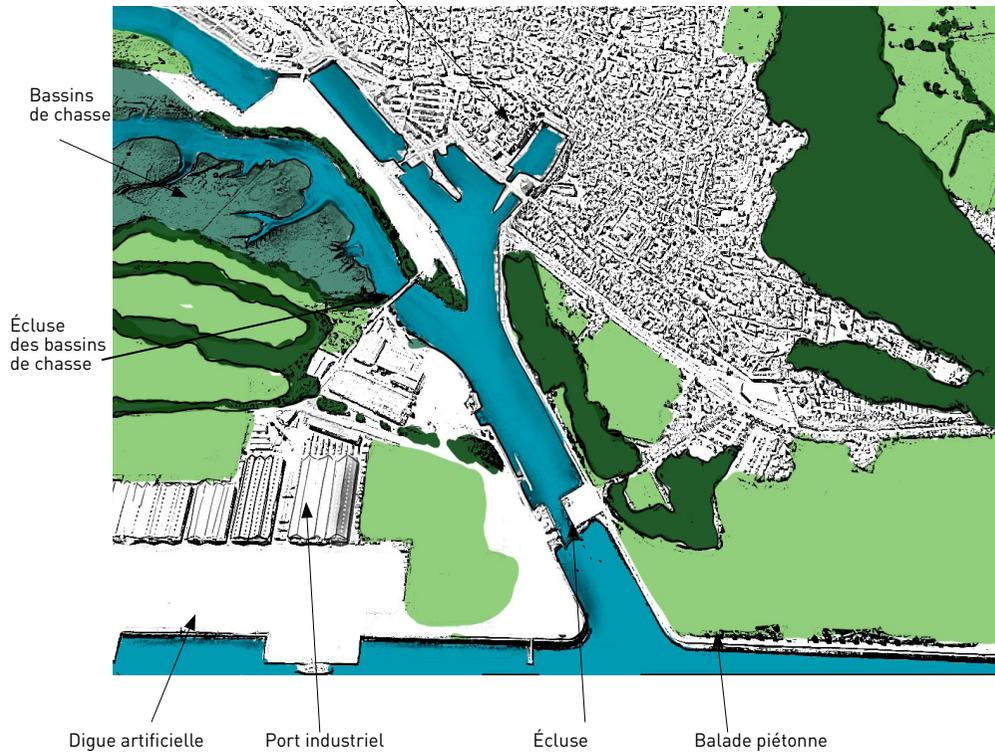


Schéma de Honfleur, son port et ses milieux naturels



L'écluse des «bassins de chasse» construit pour lutter contre l'envasement du port.



Le banc de Saint-Sauveur. Dépôts alluvionnaires et endiguement entre la Seine et la Morelle.



La Znieff du marais de Pennedepie et ses prairies humides.

Source : photographe G.Gayet_ Base ZNIEFF 06/2024.



Les milieux humides végétalisés au pied du pont de Normandie.

ESPACES ARTIFICIALISÉS ET NATURELS

Le Banc de Saint Sauveur

Voir la carte de Cassini et la carte géologique p7.
L'estuaire fut longtemps occupé par des bancs de sable avant qu'il ne soit endigué au milieu du 19^e siècle. L'endiguement et la canalisation ont donné lieu à des formations de dépôts alluvionnaires entre la Seine et la Morelle ; à la création d'un banc « herbu » aujourd'hui agricole et naturel. L'ancien banc de Saint-Sauveur abrite aujourd'hui une végétation diversifiée : des herbages ouverts et pâturés, un boisement humide et des fourrés à argousier le long de la digue. L'ensemble constitue des espaces d'une exceptionnelle biodiversité même si ils sont aménagés en partie avec des zones industrialo-portuaires et commerciales.

Le marais de Pennedepie

À l'ouest, entre Honfleur et Villerville, le littoral s'épaissit légèrement pour laisser place au marais de Pennedepie, une zone naturelle humide, arrière dunaire creusé de nombreux étangs. Cette vaste zone renferme plusieurs types d'unités écologiques : estran sableux, cordon dunaire, prairies humides, cuvettes saumâtres, ruisseaux.

Protection et espaces naturels

Les espaces remarquables en question sont reconnus et font l'objet de protections ou d'inventaires (Natura 2000, ENS du Littoral, RNN, ZNIEFF,...) on y trouve notamment deux ENS du Département du Calvados : le Bassin des Chasses et les Rives sud de la Seine.

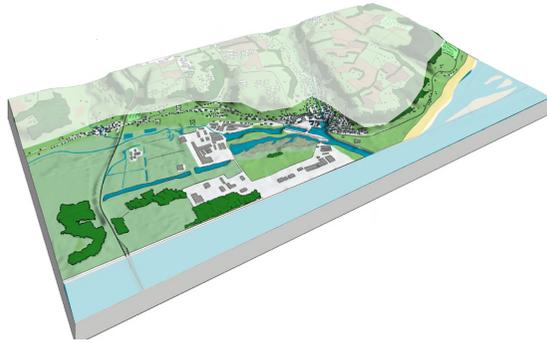
Le bassin des Chasses

Cet espace marécageux d'une surface de 49 ha, auparavant nommé bassin de retenue (car il chassait les boues du port), est occupé librement par différents usagers : un agriculteur y fait pâturer une cinquantaine de moutons, et des jardiniers amateurs cultivent leurs petits potagers.

Les Rives au sud de la Seine

En dessous de la route N1029, le paysage est marqué par la présence de bois de saules et de bouleaux, de pelouses dunaires et de prairies pâturées, de haies, de falaises, de coteaux boisés et de roselières.

TERRITOIRE ENTRE TERRE ET MER



Quai à Honfleur, Johan Barthold Jongkind, 1866.



Le bassin du Centre a été entièrement comblé pour la création de circulations et de places de stationnement. 1900 et 2007
 ©Observatoire photographique des paysages, David Quesnay



Honfleur vu depuis la Lieutenance.



La zone industrielle vue depuis la rive droite d'Honfleur.



Vue du Mont Joli, la vue générale d'Honfleur et le port gagné sur la mer en fond. ©Observatoire photographique des paysages, David Quesnay.



UN URBANISME CONVOITÉ

Honfleur ville historique et culturelle

La ville de Honfleur conserve un patrimoine historique important. Le port connaît son apogée au 18e siècle avec l'aménagement d'un bassin à flot qui contribue à la réputation actuelle de la ville. La qualité des constructions urbaines en pans de bois et brique, les immeubles resserrés du centre historique sont protégés par un Site Patrimonial Remarquable (SPR). La Lieutenance sur le port et le « Rempart de Ville », limitant la cour d'entrée du Musée du Vieux Honfleur sont aujourd'hui les derniers témoignages des fortifications, démantelées au 17e siècle. La plaine alluviale garde aussi des traces des anciennes infrastructures portuaires telles que l'ancienne écluse, la vannerie, l'avant-port, une ancienne cale...

Les impressionnistes dans la ville des cieux

Honfleur et l'estuaire ont fait l'objet de nombreuses représentations à partir du 19e siècle. C'est notamment le cas des peintres impressionnistes de l'École de Honfleur, avec Boudin, Jongkind, Dubourg, Monet... qui peindront les cieux, l'estuaire, ses grandes ouvertures, ses mouvements, ses activités portuaires (les bateaux, la pêche, le port).

L'économie portuaire en première ligne

Les activités industrialo-portuaires de Honfleur se sont développées entre le pont de Normandie et la ville (terminal portuaire, zones logistiques, sablière, zones commerciales et d'activités...). Ces espaces artificiels, gagnés sur l'eau, phagocytent les espaces naturels et constituent le premier plan des vues entre Honfleur et le pont de Normandie.

Aménagements touristiques, urbanisation linéaire

La pression touristique est importante et les infrastructures d'accueil peuvent banaliser le paysage. Cela se traduit sur le secteur de Honfleur où d'anciens bassins comblés sont devenus de vastes stationnements. L'urbanisation continue et banale le long des axes tend à les fermer et à rendre les parcours monotones et peu valorisants, notamment entre Honfleur et la rivière Saint-Sauveur.

«Ici, l'exiguïté du site initial a entraîné l'érection de maisons hautes et étroites, essentées d'ardoises, qui rehaussent d'un trait original le tableau de la falaise.»

BELVÉDÈRES, VALLONS ET PLATEAUX

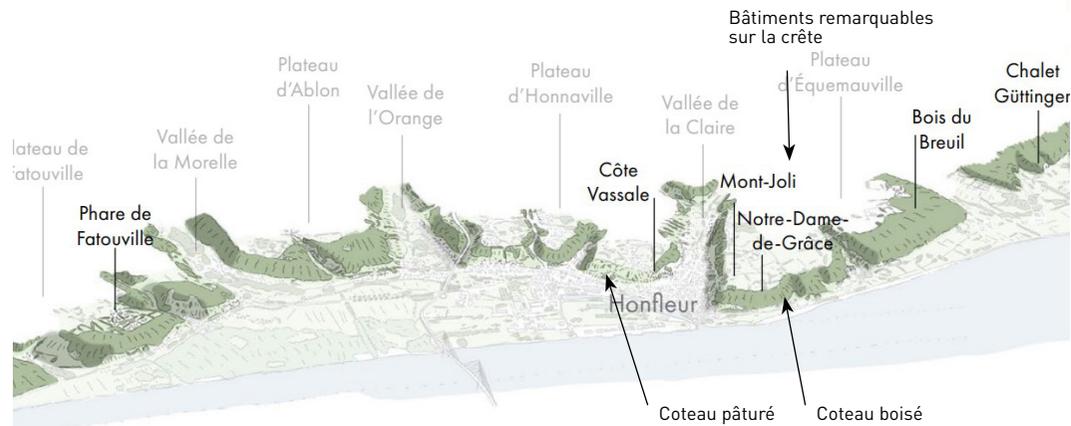


Schéma des corniches au sud de l'embouchure de la Seine (@Agence Folléa Gautier + Atelier LMA)



LES CORNICHES DOMINENT L'ESTUAIRE

Toile de fond de l'estuaire

La géomorphologie unique de la rive gauche de l'estuaire forme des rebords de plateaux abrupts, dessinant la courbe concave d'un ancien méandre de la Seine. Les rebords de plateaux abrupts sont entrecoupés de courtes vallées et vallons orientés nord-sud. Les corniches sont couvertes de végétation arborée ou de prairies bocagères pâturées. Ces corniches forment un écran végétal pour la vieille ville de Honfleur et son port.

Ce motif d'arrière-plan boisé est repris régulièrement dans les représentations artistiques de l'École de Honfleur et par les auteurs comme Mallarmé, Henri de Reigner ou Lucie Delarue-Mardrus qui ont cité le cadre idyllique de Honfleur avec ces corniches boisées. De plus, ce caractère végétal dominant de toute la côte est également perçu depuis le pont de Normandie.

Implantations traditionnelles

Les corniches sont constituées de pentes plus ou moins raides et d'une ligne de crêtes plus ou moins nette. Les pentes les plus douces, en pied de coteau sont construites et longées de routes. Les crêtes sont prisées pour les vues offertes sur l'estuaire. Des manoirs et chapelles participent de la silhouette des corniches. Ils prennent place sur ces dernières avancées pour profiter de panoramas imprenables ou alors, plus discrètement, se blottissent sous les boisements, en pied de coteaux, comme traditionnellement les manoirs du Pays d'Auge.

Pression urbaine sur les coteaux

La pression foncière est particulièrement forte aux abords immédiats de Honfleur. La fragilisation du relief touche à la fois les rebords de plateaux et les pentes elles-mêmes. Sur les plateaux, des projets de zones résidentielles en plaques s'approchent des corniches et privatisent des belvédères sur l'estuaire. Sur les pentes, certaines constructions remontent de plus en plus haut, nuisant à la lisibilité continue du paysage des corniches. Elles font insidieusement perdre à cette côte sa particularité d'être restée traditionnellement sur les « bas » et lovée dans un écran végétal.



Vue depuis la rive droite, les corniches forment une ligne sombre dans le paysage (@Agence Folléa Gautier + Atelier LMA)



L'urbanisation monte sur les coteaux du Mont Joli, depuis Honfleur. (@Agence Folléa Gautier + Atelier LMA)

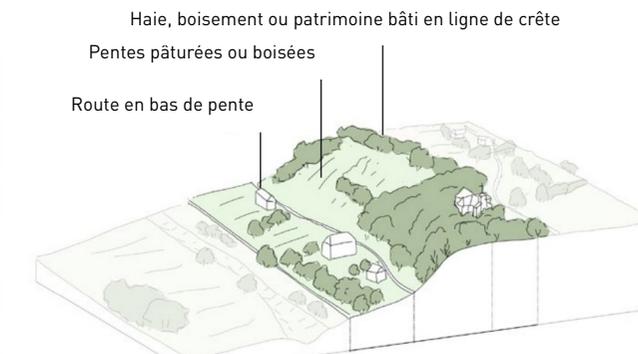


Schéma de l'implantation des coteaux (@Agence Folléa Gautier + Atelier LMA)

«Le développement de constructions et de voies d'accès sur ces falaises de pente modérée est d'autant plus tentant qu'elles disposent de la vue sur l'estuaire et le mouvement des bateaux qui le sillonnent..»

BELVÉDÈRES, VALLONS ET PLATEAUX



Ci-contre à gauche : «La mer à Villerville», 1885, Homer Dodge Martin.

Ci-contre à droite : «Houlgate, Les falaises», 1863, Paul Huet.

DE LA MER AU PORT, LES PAYSAGES NORMANDS AU XIX SIÈCLE

La Normandie romantique : les peintres exaltent les sentiments : la houle, les nuages, le battement des voiles dans le vent, ... La sortie du port nous inscrit directement dans les éléments naturels contrastés.

Plus tardivement les paysages du port d'Honfleur représentent avec plus de détails la ville et ses immeubles et non plus seulement la rudesse du travail sur le littoral.

L'activité des quais, les voiles et les mâts, sont une constante des représentations fin XIXe et XXe siècles.

Le contraste entre les représentations fin XVIIe siècle et début XXe siècle est saisissant : les tableaux très détaillés deviennent de plus en plus épurés, jusqu'à l'abstraction des peintres cubistes. Les motifs des paysages du port permettent de reconnaître Honfleur (le relief, les immeubles étroits et serrés, les mâts et les voiles qui dialoguent avec les façades, ...).



Ci-contre à gauche : «Villerville», 1889, Antoine Guillemet

Ci-contre à droite : «Honfleur», La jetée, 1856, Eugène Boudin

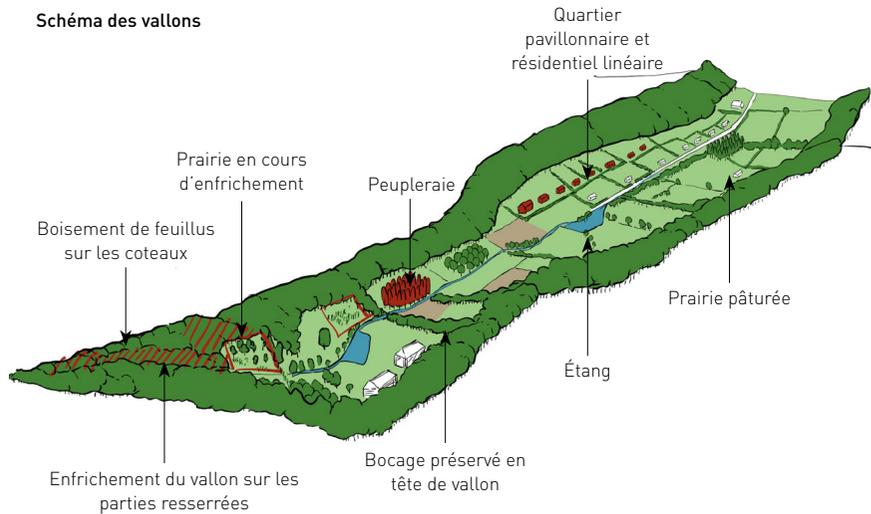


Ci-contre à gauche : «Honfleur», 1952, Nicolas de Staël

Ci-contre à droite : «Estuaire de la Seine», 1865, Monet

BELVÉDÈRES, VALLONS ET PLATEAUX

Schéma des vallons



Le village de Fourneville en tête de vallon, circonscrit à trois bâtiments au centre du village (©Agence Folléa Gautier + Atelier LMA)



LES VALLONS PITTORESQUES

Vallons bucoliques

Le plateau du Lieuvin est entaillé d'une série de petites vallées profondes et secrètes orientées nord-sud. Les continuités écologiques et paysagères le long des vallées relient les plateaux à l'estuaire par des milieux humides et des versants boisés ou bocagers essentiellement dédiés à l'élevage et parsemés de vergers.

Les vallons densément boisés au sud s'ouvrent progressivement en descendant vers Honfleur. L'alternance de prairies, bocages, cultures et petits étangs confère une ambiance bucolique et privilégiée à ces vallons.

Urbanisme préservé

L'harmonie d'une campagne habitée et soignée persiste avec la présence des boisements et du bâti agricole ancien, des maisons à pans de bois et toits de chaume. Les bourgs se concentrent historiquement en tête de vallon autour d'une centralité circonscrite à trois bâtiments : l'église, l'école et la mairie. Judicieusement implantés par rapport au relief et à l'eau, les villages jouissent d'un riche patrimoine hydraulique composé de puits, lavoirs, fontaines et sources. Ces éléments contribuent au caractère pittoresque de ces bourgs de vallées et vallons.

Enrichissement et banalisation des vallons

Les vallons de l'Orange et de la Claire, se font plus profonds en descendant au sud et disparaissent sous la végétation. L'urbanisation est moins dense et le bocage se resserre sur les pentes les plus fortes. Avec la diminution des cheptels de bovins et l'abandon progressif des vergers, un phénomène de fermeture s'opère dans ces petites vallées.

Certaines vallées font l'objet d'une urbanisation continue le long des routes. Ce type de phénomène, souvent combiné avec une implantation parallèle à la route, induit la fermeture du paysage depuis les voies.

Les vallons aux paysages préservés de prairies, cultures entrecoupées de bocage. Ces vallons agricoles sont visibles en tête de vallon. Vallon de l'Orange.
(© Site inscrit de la côte de Grâce lest)

Enrichissement de la vallée de la Morelle

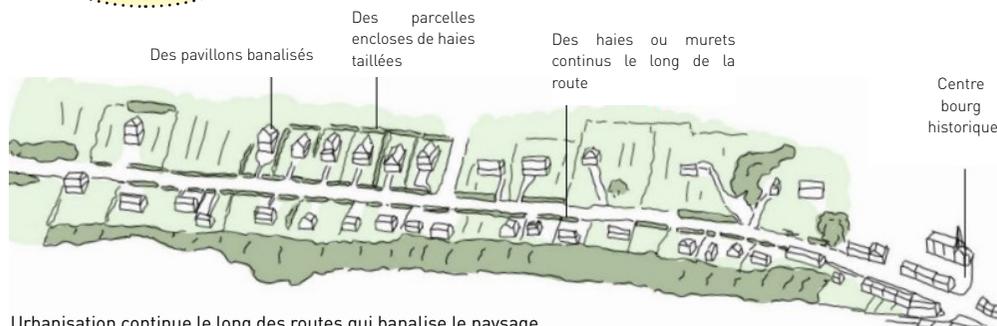


Vallons secrets

«Les cours d'eau sont assez nombreux, surtout dans la partie nord, à l'approche de l'estuaire de la Seine. Boisements, bocage, cultures, cours d'eau, la mosaïque de paysage est dense et variée»

> Voir p.285

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL Clément Brambet



Urbanisation continue le long des routes qui banalise le paysage
(© Agence Folléa Gautier + Atelier LMA)



Le paysage urbain se banalise dans le vallon de la Claire à l'approche d'Honfleur.



D

ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

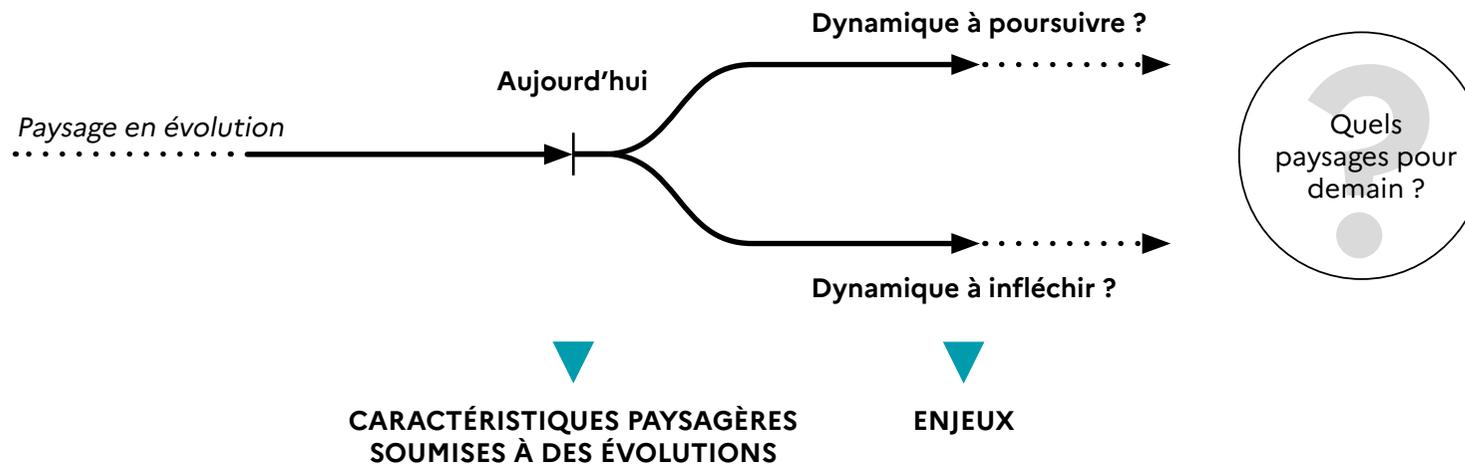
Port - Honfleur



LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :
« Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. »
- Qualification des paysages :
« Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. »
- Enjeux paysagers :
« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** : A19, A20. Un total de **26 personnes** a participé à la qualification de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** : A24, A25. Un total de **23 personnes** a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers « Évolutions ». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers « Enjeux ». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

« Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ? »

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'**anticiper leurs futures évolutions**, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

L'analyse des dynamiques paysagères, sur des pas de temps variés de 1950 à aujourd'hui, et particulièrement sur les vingt dernières années, met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2023 prend appui sur différentes ressources :

- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

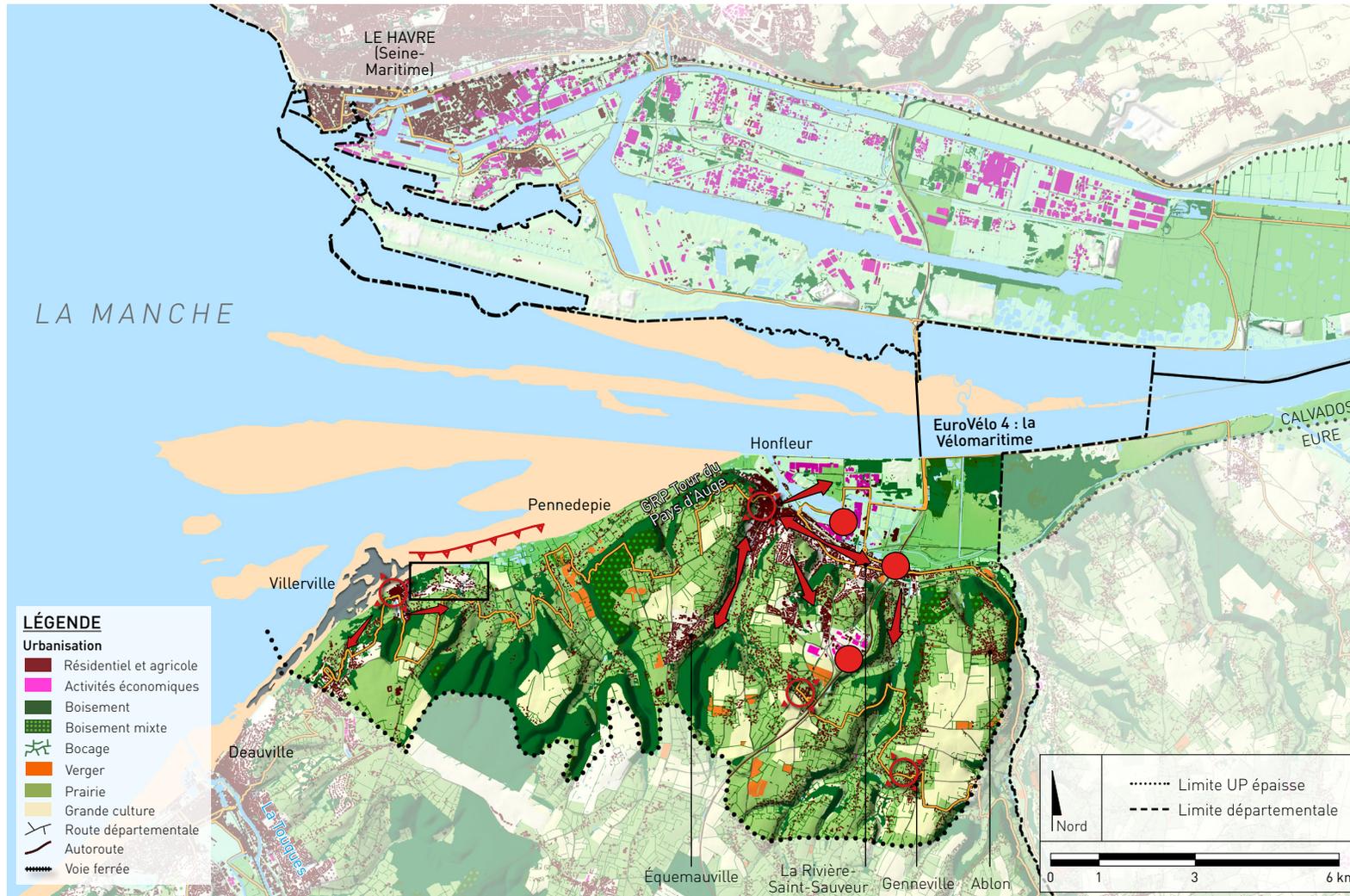
◀ Pour formuler et spatialiser les enjeux paysagers, l'Atlas s'est appuyé sur la définition du terme « enjeu ».

L'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

En conclusion, pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire pour aider la décision** concernant le cadre de vie, les enjeux ne doivent pas faire apparaître d'ambition ou de volonté d'aménagement, choix qui appartient aux collectivités locales concernées.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de concevoir une stratégie globale et transversale, composée d'objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.



URBANISATION

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Étalement urbain
- Extension urbaine linéaire

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Densification du bâti (ZAC, réhabilitation du bâti,...)

LOISIRS

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Valorisation des voies vertes/GR

LITTORAL

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Érosion de la côte
- Cadrage des reconductions (pages suivantes)

Urbanisation :

- Développement de l'urbanisation autour de Honfleur et Villerville, conurbation entre Honfleur / la Rivière-Saint-Sauveur / Equemauville / Gonneville-sur-Honfleur
- Développement de l'urbanisation dans les vallons
- Dispersion de l'habitat, mitage du paysage autour de Honfleur
- Développement de la zone portuaire industrielle dans la plaine alluviale
- Développement de la ZAE de Gonneville-sur-Honfleur

Agriculture et boisements :

- Maintien des vergers autour de Penedepie et au sud de Gonneville-sur-Honfleur
- Disparition des vergers dans les vallons et diminution de la surface de cultures [au profit de l'urbanisation]
- Phénomène d'enrésinement dans les bois du Breuil et d'Ablon

Littoral :

- Recul du trait de côte entre Villerville et Penedepie

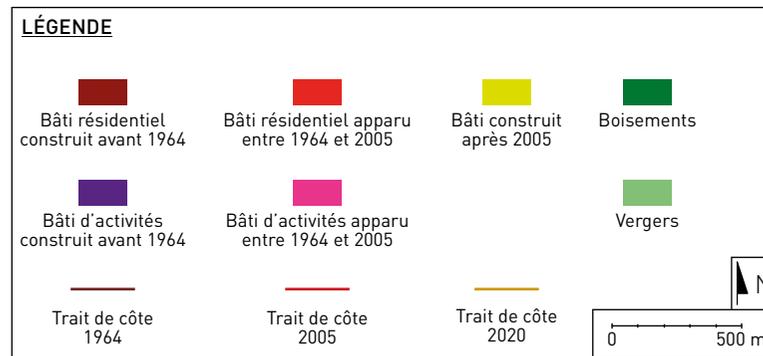
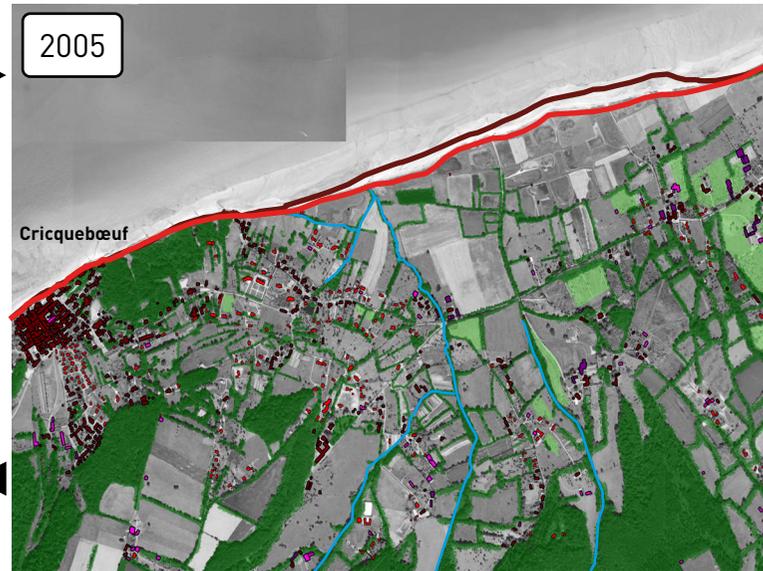
INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

- «Certains aménagements, destinés à la navigation de plaisance ou à des résidences, ont été réalisés en modifiant le tracé du rivage. Or, toute action de ce genre déclenche de part et d'autre des phénomènes d'érosion et de sédimentation marine».

- Diminution des haies par un retour au labour : «De nombreuses haies ont été arasées, même si une partie d'entre elles subsiste».

- «Les vieux vergers ont été supprimés et de vastes vergers de pommiers basses-tiges étirent leurs alignements parallèles».



L'estuaire de la Seine sur la Côte de Grâce est prisé et subit comme l'ensemble du littoral calvadosien, une forte pression urbaine, influant sur le paysage.

Évolutions de l'urbanisation

1964 : La ville historique est située contre la côte. Le long des routes reliant la côte à l'arrière-pays, de nombreuses maisons sont installées en chapelets le long des routes.

2005 : La pression urbaine se fait ressentir. La ville s'est étendue en pavillons dans la campagne. Les pentes sont occupées en parcelles de maisons isolées et jardins.

2020 : L'occupation des pavillons et sensiblement similaire.

Évolutions de l'agriculture et des boisements

1964 : Le bocage soigneusement dessiné dans la pente est accompagné de quelques boisements. De nombreux vergers sont plantés dans le bocage.

2005 : Les vergers ont presque entièrement disparu. Les haies sont encore présentes et délimitent les parcelles de jardins privés. À l'est de Cricquebœuf des boisements s'étendent tandis que d'autres disparaissent.

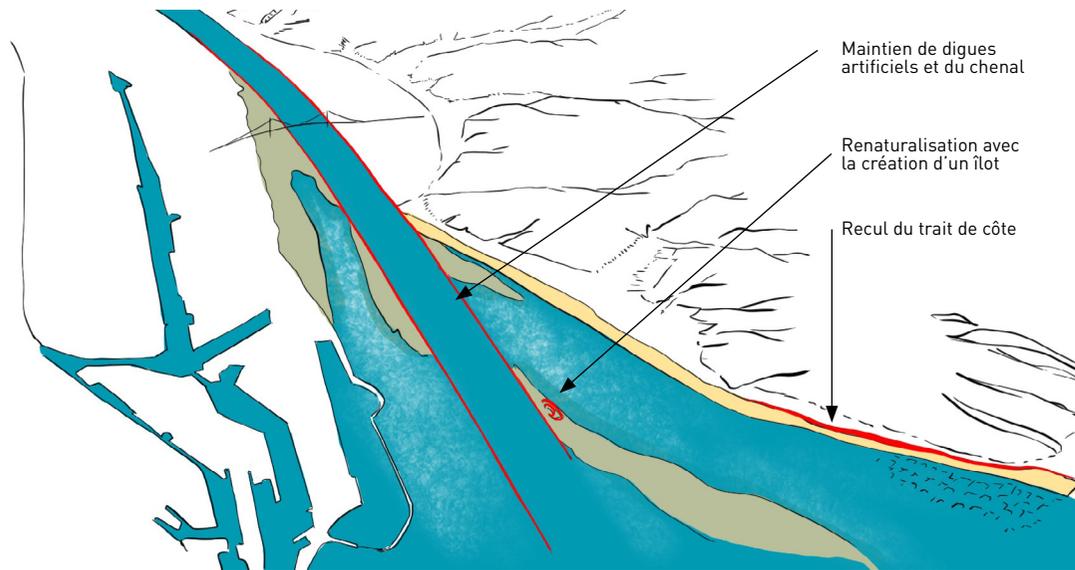
2020 : Peu de changements lisibles, les dynamiques en cours se poursuivent.

Évolutions du trait de côte

Entre 1964 et 2020 le trait de côte a nettement reculé en 60 ans, notamment dans le secteur Cricquebœuf / Pennedepie. Secteur de plage et de marais où la topographie plane, sans digue dans lequel la montée des eaux n'est pas contrainte. Le tracé de cette portion de côté était plutôt linéaire en 1964 et se retrouve creusé aujourd'hui.

>> Le paysage a beaucoup changé en cinquante ans. La cote agricole et habitée est devenue une côte touristique et résidentielle.

LES ÉVOLUTIONS DE L'ESTUAIRE MARITIME



“Les habitats estuariens de l'estuaire de la Seine sont classés comme ayant un enjeu de conservation élevé, bien que leur état actuel soit moyen à fort. Leur dégradation résulte de modifications hydro-sédimentaires, et l'enrichissement en nutriments et matières organiques qui perturbent les écosystèmes aquatiques. La zone de l'estuaire a subi une réduction drastique de son volume depuis le 19^e siècle, en raison de l'endiguement et de l'expansion des zones industrielles et portuaires.

Sur l'ensemble de l'estuaire, la réduction de la superficie des zones intertidales (130 km² en 1834 à seulement 29 km² en 1992) est principalement liée aux travaux d'endiguements ayant favorisé la sédimentation dans les fosses de flot, au remblaiement de vasières nues pour étendre la zone industrielle et portuaire du Havre.

Les aménagements de l'estuaire ont engendré des changements morpho-sédimentaires significatifs. Bien que la progression du schorre ait été stoppée et que des vasières aient été créées. Néanmoins, il y a un comblement du chenal et une accumulation de sédiments en aval du pont de Normandie.”

Maison de l'Estuaire Réserve naturelle Estuaire de la Seine.

Dynamiques agricoles et environnementales :**- Artificialisation de l'estuaire avec le maintien d'un chenal**

Les caractéristiques morphologiques de la Seine rendaient la navigation périlleuse. Ainsi, pour des besoins économiques et sécuritaires, la réalisation de nombreux aménagements dès 1848 (endiguement, arasement d'îles,...) allait dans le sens d'une stabilisation et d'un approfondissement du chenal de navigation.

Aujourd'hui encore, des travaux d'entretien (dragage, renforcement de digue,...) sont nécessaires pour le maintien du chenal de navigation.

- Renaturalisation avec la création d'un îlot

L'îlot du Ratier îlot artificiel est l'une des mesures environnementales de Port 2000. Il a été érigé en 2005 à proximité du banc du Ratier, au large de Honfleur. 600 000 tonnes de blocs rocheux, graviers et sables ont été utilisés pour l'aménager. Depuis 2005, il a été fréquenté par 75 espèces d'oiseaux différentes. L'approche en bateau et le débarquement y sont strictement interdits pour garantir la tranquillité du site.

- Recul du trait de côte entre Villerville et Pennedepie

Le littoral des communes de Cricquebœuf, et surtout Pennedepie, est soumis à une importante érosion marine. Pour Pennedepie, le trait de côte a reculé de 70 à 80 mètres depuis 1947. Ce phénomène est complété par la remontée du niveau marin. Les paysages de l'estuaire maritime sont nettement impactés par ces deux dynamiques d'évolution encore bien actives aujourd'hui.



Maintien d'un estuaire naturel et d'un estuaire artificiel avec le chenal de Rouen et ses digues maritimes.



Recul du trait de côte à Cricquebœuf (@IGN remonter le temps 1960 - 2023).

<p>La cohabitation des paysages à caractère naturel et portuaire de l'estuaire de la Seine et la remontée du niveau marin</p>	<p>Les paysages « double-face » de l'estuaire de la Seine, aux caractères à la fois naturel et portuaire sont structurants pour l'ensemble du littoral normand dans la mesure où ils conjuguent des enjeux doubles. Quelles politiques d'aménagement et de gestion des paysages permettent de se positionner entre dualité et complémentarité ? Quelles complémentarités envisager pour faire cohabiter les travaux de renaturation des îles, de l'estran, et les travaux de maintien du chenal de navigation ?</p> <p>Les milieux naturels marins et estuariens, caractéristiques de cette unité sont fortement menacés par la dynamique d'ensablement, le recul du trait de côte et la remontée des eaux. Faut-il laisser faire ces dynamiques naturelles ou bien envisager des mesures de gestion permettant de maintenir une biodiversité, quitte à envisager des travaux lourds ? A quel prix ?</p>
<p>Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche et le port du Havre</p>	<p>Les paysages littoraux de l'estuaire de la Seine et de la Côte de Grâce sont structurés par l'ouverture visuelle sur l'horizon de la Manche et les phénomènes de covisibilité avec le port du Havre. Face au développement de la végétation et au développement urbain, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projet de valorisation spécifique ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long des itinéraires doux ?</p>

Conurbation et urbanisme linéaire en extension de ville



Aménagements industriels en opposition avec l'architecture vernaculaire

Les parkings prennent une place majeure dans le paysage urbain

Préservation des vergers en pied de coteau



Manoir d'Apreval.



Urbanisation linéaire à proximité de Villerville.



Conurbation entre Honfleur et la Rivière-Saint-Sauveur.

Dynamiques urbaines :

L'urbanisation s'est largement étendue autour d'Honfleur et de Villerville. Les villes présentes sur la Côte de Grâce sont réputées et attirent un grand nombre de nouveaux habitants et de maisons secondaires. Honfleur s'étend en conurbation jusqu'à la Rivière-Saint-Sauveur, Équemauville, Gonnevilliers-sur-Honfleur.

Le long des axes de communications, de nouveaux pavillons s'installent et forment une urbanisation linéaire, peu compacte. L'habitat s'étend en s'affranchissant de la réalité géomorphologique du territoire. Ces paysages peuvent basculer d'une campagne habitée à un territoire urbanisé.

De plus, la zone industrialo-portuaire en première ligne prend une place importante dans la plaine alluviale. Les caractéristiques architecturales reconnues de la Côte de Grâce tendent à disparaître.

Le territoire, destination balnéaire reconnue fait l'objet d'un tourisme de masse qui entraîne une urbanisation diversifiée entre des logements en centres villes transformés en location et des résidences principales qui se développent à l'extérieur des villes.

Dynamiques de l'agriculture et des boisements :

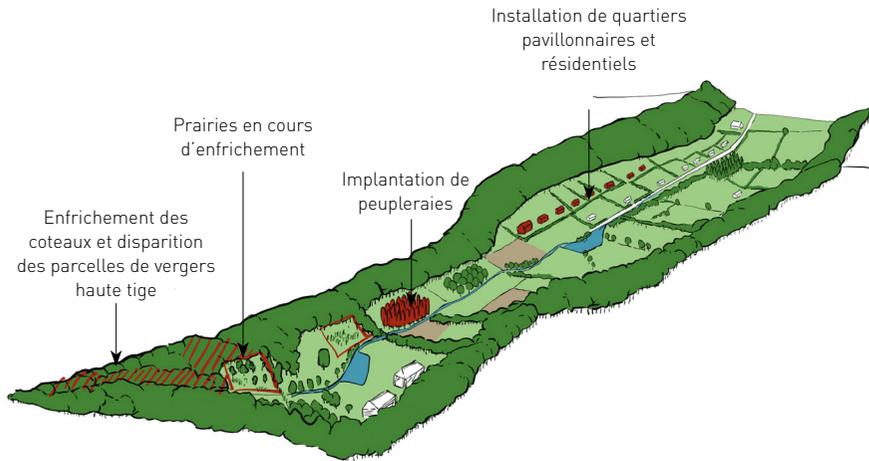
- Maintien des vergers autour de Pennedepie

Historiquement, les vergers basse tige étaient largement présents dans la plaine maritime. Cette tendance agricole est toujours d'actualité pour un rendement plus important et une exportation à l'international.

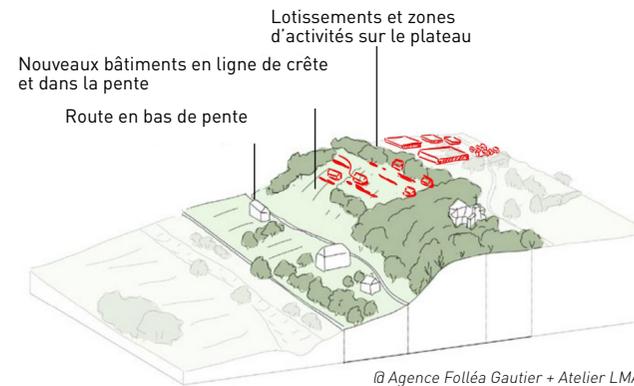


Le Bassin Carnot et ses aménagements contrastent avec le centre historique d'Honfleur

<p>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation</p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, notamment sur les extensions urbaines des villes de Honfleur et de Villerville, quelle position adopter face à la banalisation des logiques d'implantation du bâti, la dégradation des silhouettes urbaines et villageoises et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir pour préserver l'équilibre entre une urbanisation en pied de coteau et des hauteurs bocagères et boisées ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ? Face au constat de l'importante montée des eaux, les milieux naturels, secteurs protégés de l'urbanisation future sont-ils suffisants ? Doit-on envisager un repli des constructions à l'intérieur des terres ?</p>
<p>Les logiques et le patrimoine de l'architecture du littoral balnéaire et industrialo-portuaire</p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives de l'architecture du littoral balnéaire ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale pour anticiper les futures formes de pavillons balnéaires ? Les différents bâtiments reconnus et classés (façades balnéaires, sites patrimoniaux remarquables et monuments historiques) sont-ils des vecteurs pour la valorisation du patrimoine architectural local ?</p> <p>Face aux phénomènes d'érosion massifs et dans cette unité particulièrement les logiques d'implantation des aménagements destinés à la navigation de plaisance posent aussi question : doit-on continuer d'investir sur ces aménagements lourds répondant à une importante demande locale ou n'est-ce pas l'occasion d'envisager des aménagements plus sobres, adaptables aux fluctuations du trait de côte et du niveau marin ? Est-il souhaitable de continuer à développer les zones industrialo-portuaires et commerciales sur les zones d'alluvion ?</p>
<p>Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux</p>	<p>Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture, notamment dans les centres villes ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ? Dans les unités littorales, cet enjeu concerne notamment les espaces publics de transition entre le front bâti et la plage. L'artialisation continue de la digue crée-t-elle des espaces publics de qualité ?</p>
<p>Les mobilités douces</p>	<p>Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes, comme la vélomaritime, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?</p>
<p>Les marais arrière-littoraux de Pennedepie et les milieux naturels de Banc Herbé</p>	<p>La biodiversité et la diversité paysagère générée par les marais arrière-littoraux et milieux naturels proches des ports constituent une richesse remarquable pour le territoire. Ils tiennent un rôle essentiel dans l'écosystème du littoral et constituent les coupures d'urbanisation dans le cordon littoral et la vaste zone industrialo-portuaire. Comment faut-il se projeter sur ces espaces ? Sont-ils voués à s'agrandir ? Quelles types de transformations pouvons-nous accepter ? Est-ce qu'il serait souhaitable de les rendre encore plus accessibles et aménagés ? Quelles types de transitions paysagères travailler entre les quartiers urbanisés, les plages et les marais arrière-littoraux ?</p>
<p>Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche et le port du Havre</p>	<p>Les paysages littoraux du Calvados sont structurés par l'ouverture visuelle sur l'horizon de la Manche. Face au développement de la végétation et au développement urbain (résidentiel sur les coteaux), les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projet de valorisation spécifique ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter l'implantation des maisons et les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long des itinéraires piétons et cyclables et les routes ?</p>
<p>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</p>	<p>Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens ou photovoltaïques, de chaufferies bois ou de méthaniseurs à injection proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère des villes industrialo-portuaires à caractère patrimonial ? Doit-on prévoir systématiquement du photovoltaïque sur les bâtiments industriels et commerciaux et leurs parkings ? Ne serait-il pas l'occasion d'imaginer des solutions innovantes et vertueuses pour préserver la qualité paysagère tout en permettant la mise en place de ces équipements ?</p>



Implantation de maisons sur les coteaux au-dessus d'Honfleur.



Quartiers pavillonnaires en amont des petits vallons, La Rivière-Saint-Sauveur.



Zone artisanale à Gonneville-sur-Honfleur.



Enfrichement des vallons, ici vallon de l'Orange.

Urbanisation :

- L'influence urbaine des villes réputées du littoral impacte le caractère rural des petites vallées en amont de la mer. Les caractéristiques architecturales préservées tendent à se banaliser avec l'arrivée de quartiers pavillonnaires en aval des vallons.

- La lisibilité de la ville en pied de coteau, des boisements sur les pentes et du bocage sur le plateau tend à disparaître. D'un côté, le coteau est mité par l'implantation grandissante de pavillons et de parcelles privées dans la pente et sur les crêtes. D'un autre côté, des zones artisanales et économiques s'implantent sur le plateau accompagné de quartiers pavillonnaires en raquette (exemple de la ZAE de Gonneville-sur-Honfleur). Les vues depuis les crêtes des corniches tendent à disparaître ainsi que la lisibilité des fonds de vallons.

Agriculture et boisements :

- La caractéristique typique normande des vergers haute tige tend à disparaître. Les parcelles s'enfrichent à la limite des vallons.

- Les vallons soigneusement dessinés par un bocage régulier entrecoupé de pâtures et d'étangs ont tendance à perdre leurs qualités paysagères. Certaines parcelles de pâturage s'enfrichent et d'autres parcelles sont plantées de peupleraies, fermant toutes les vues et leur diversité.

- Au niveau du bois du breuil et d'Ablon, un phénomène d'enrésinement est lisible. Les forêts de feuillus sont d'une grande qualité écologique et inventoriée par une ZNIEFF.

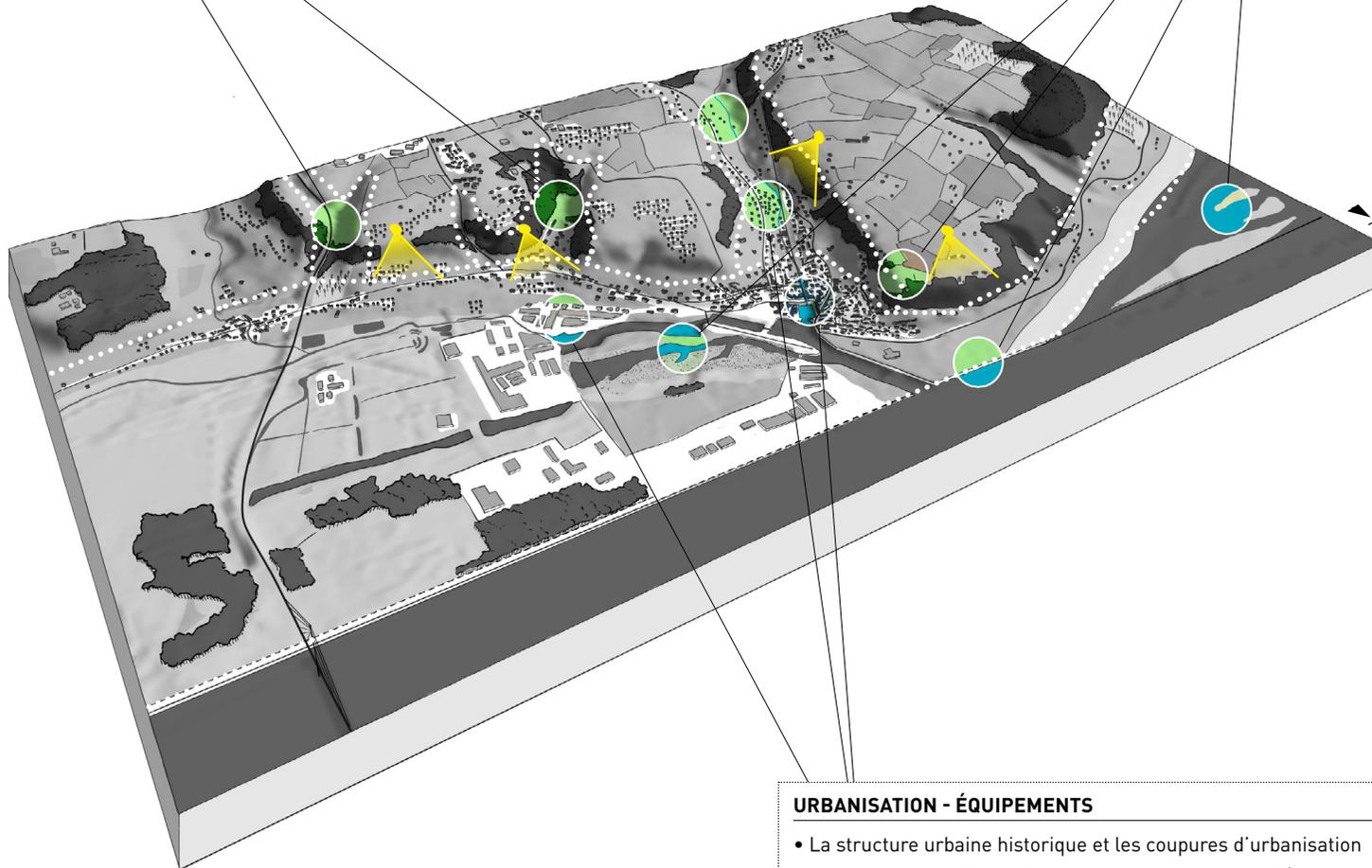
<p>La structure urbaine historique de la campagne habitée, non urbanisée</p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantation du bâti, la dégradation des silhouettes urbaines et villageoises et la diminution des coupures d'urbanisation dans les vallons de l'arrière-pays? Quelles formes urbaines souhaitez-t-on voir se développer à l'avenir? Quel cadre de vie apporter aux habitants vivant dans une remarquable campagne habitée?</p>
<p>Les logiques et le patrimoine de l'architecture locale balnéaire et du Lieuvin</p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives de l'architecture du Lieuvin et balnéaire? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains et ruraux? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale pour anticiper les futures formes de pavillons balnéaires?</p>
<p>Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux</p>	<p>Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales?</p>
<p>Les mobilités douces et le paysage</p>	<p>Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes, comme la vélomaritime, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens?</p>
<p>Les pré-vergers de haute-tige</p>	<p>Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour maintenir ce motif paysager si chargé d'histoire?</p>
<p>Les paysages prairiaux</p>	<p>Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont affaiblies par l'enfrichement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficient. Dans le cas des secteurs limitrophes avec le Lieuvin, les prairies des vallons de l'arrière-pays de Honfleur, revêtent également un caractère fortement patrimonial. Souhaitez-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire?</p>
<p>La trame bocagère</p>	<p>La trame bocagère est un des éléments paysagers les plus emblématiques du Calvados et particulièrement dans l'arrière-pays de Honfleur. Elle représente un des fondements du paysage augeron. Les haies et les boisements sont porteurs de qualité environnementale et générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Si elle est encore très présente sur les plateaux du Pays d'Auge, elle tend fortement à diminuer dans les secteurs enfrichés ou urbanisés proches du littoral. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage disparu? Les essences plantées pour les haies sont-elles vouées à disparaître et à être remplacées par des essences rustiques, résistantes au réchauffement climatique? Doit-on envisager une nouvelle typologie de haies bocagères, incluant un renouvellement des essences adaptées au contexte climatique?</p>

AGRICULTURE - BOISEMENTS

- Les pré-vergers de haute-tige
- Les paysages prairiaux
- La trame bocagère et son adaptation au réchauffement climatique

RELIEF - HYDROGRAPHIE

- La cohabitation des paysages à caractère naturel et portuaire de l'estuaire de la Seine
- Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur l'horizon de la Manche et le port du Havre
- Les marais arrière-littoraux de Pennedepie et les milieux naturels de Banc Herbé



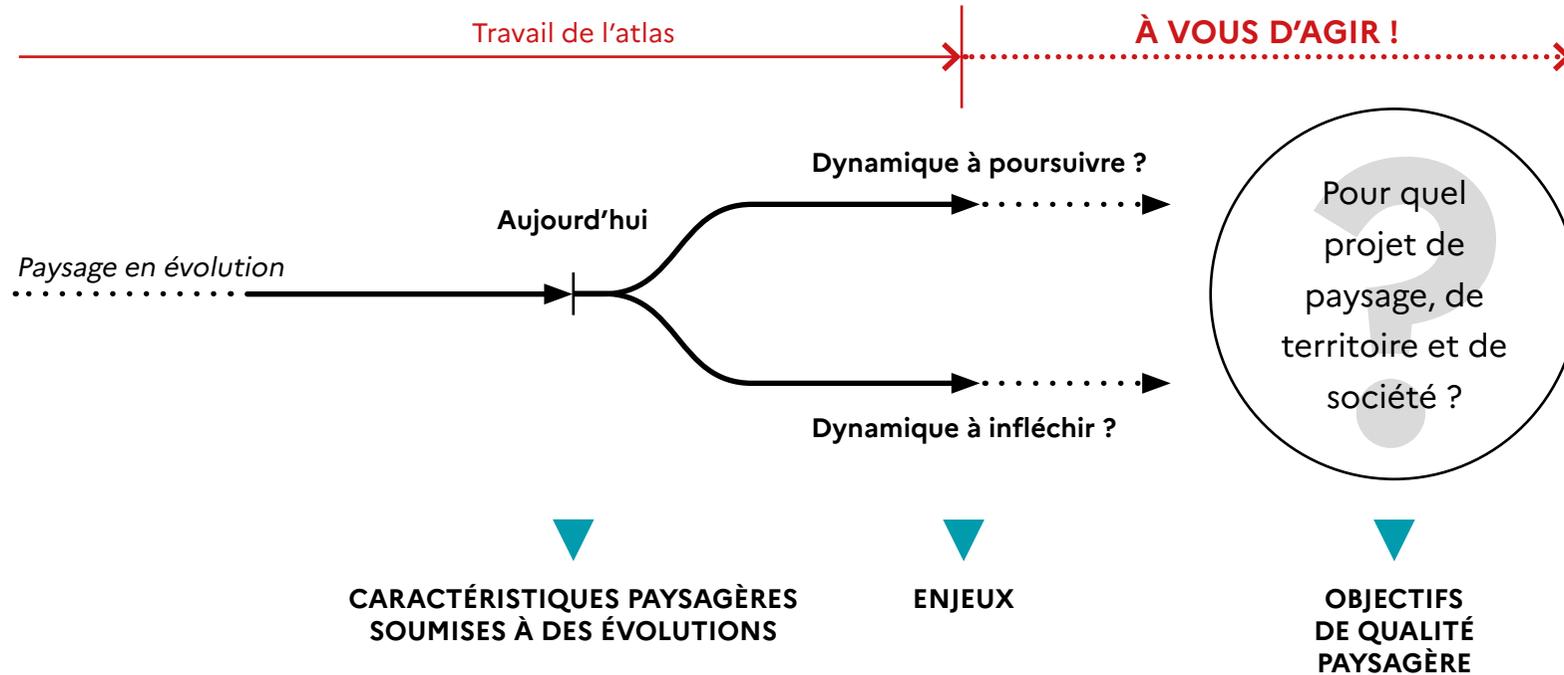
URBANISATION - ÉQUIPEMENTS

- La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation
- La structure urbaine historique de la campagne habitée, non urbanisée
- Les logiques et le patrimoine de l'architecture du littoral balnéaire, industrialo-portuaire
- Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux
- Les mobilités douces et le paysage
- La composition des énergies renouvelables avec les paysages

ET MAINTENANT ?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire. Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage. **Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.**

Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir !



QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage,
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères,
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux
- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et environnementaux
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE



L'ESTUAIRE DE LA SEINE, SES PORTS ET SES MILIEUX NATURELS



Honfleur.

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE
CALVADOS - Unité paysagère 5

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél. 02 50 01 83 00

Avec la
participation de



**PRÉFET
DU CALVADOS**

Liberté
Égalité
Fraternité



**Atelier PASSEURS
Paysagistes**
Paysage et participation citoyenne

**environnement
& société** | Sociologie
Urbaine